

Législature 2024-2029 : une Europe à quatre mains

Roberta Metsola et Ursula von der Leyen,
architectes de l'avenir européen. *page 14*



ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO



Jacques Babet,
Secrétaire général
AIACE-France



Louis Baumard,
Côtes-d'Armor,
Bretagne



Hélène Clark-Dageville,
Gironde,
Nouvelle Aquitaine



Andreea Danulescu,
Bruxelles



René Guth,
Président
AIACE-France



Francis Gutmann,
Bas-Rhin, Grand Est



Sylvain Kahn,
Professeur agrégé
Sciences-Po, Paris



Hannes Larsson
Drôme, Auvergne-Rhône-
Alpes, Bourgogne



Serge Lebel,
Hauts-de-Seine,
Ile-de-France



Stefano Mattei
Bruxelles



Ambroise Perrin,
Bas-Rhin, Grand Est



Jean-Pierre Pétillon,
Secrétaire général
adjoint AIACE-France



Jena-Francois Pons,
Paris IDF,
Europe Jacques Delors



Luis Romero Requena
Ancien Directeur Général,
Commission européenne



Jean Meyer-Roux,
Ardèche, Auvergne-
Rhône-Alpes



Fernand Sauer,
Bouches-du-Rhône,
PACA



Philippe Tabary,
Nord, Hauts-de-France



Michèle Thozet,
Alpes-Maritimes, PACA



Catherine Vieilledent,
Belgique



Jacques Vonthron,
Haute-Garonne,
Occitanie

COMITÉ DE LECTURE



Louis Baumard



Annie Frament



Jean-Pierre et Denise
Pétillon



Michèle Thozet



Isabelle Tranchant

COMITÉ DE RÉDACTION



Francis Gutmann



Guénolée Legros



Catherine Vieilledent



Jacques Vonthron

ERRATUM

LNFO 48 : pages 31-33
interview de Mme Sylvie
Guillaume. 2 erratums
ont été publiés sur le site
AIACE France.

SOMMAIRE

Le mot du Président - René Guth	4
La vie de l'AIACE France L'Assemblée Générale 2024 de Bordeaux et ses activités touristiques Jacques Babot & Hélène Clark -Dageville	5
Rencontres régionales AIACE France Du vent dans les pales - Louis Baumard Croisière au fil du Rhône - Michèle Thozet	12 13
L'Europe Législature 2024-2029 : Équilibres politiques et enjeux du renouvellement institutionnel - Catherine Vieilledent Le nouveau Parlement : 3 euro-députés témoignent Francis Gutmann Une Commission de combat pour une Union européenne en état d'urgence ? - Sylvain Kahn L'état de droit dans l'UE - Catherine Vieilledent	14 17 18 21
Nous avons fait l'Europe Vers une Union européenne de la santé - Fernand Sauer Huit années de la Politique de la Concurrence de 1994 à 2002 Jean-François Pons Les débuts de l'Europe de l'espace - Jean-Meyer Roux	24 27 30
Après la vie active... Qui veut gagner 1 000 euros ... à Strasbourg ? - Francis Gutmann Mon Château pour un Canal - Jacques Vonthron Murder in Pont-à-Mousson - Hannes Larsson	32 34 36
L'ABC de l'assurance maladie - Michèle Thozet	37
Nos membres écrivent Ernest Lavisse ou le culte des frontières - Philippe Tabary	38
Des écrivains européens Libre cube à Bordeaux, André Lhote - Ambroise Perrin	40
La partie immergée de l'iceberg : l'OIB ! Stefano Mattei & Andreea Danulescu	42
Mot du secrétariat - Jacques Babot Modernisation du site web - Serge Lebel et Jean-Pierre Pétilion	43 43

Éditeur responsable : René Guth

La revue semestrielle de l'info est publiée par l'Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne, section France, à destination de ses adhérents. Les avis exprimés dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Nous les remercions pour leur contribution.

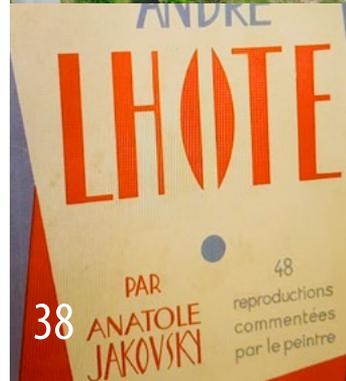
Collaboration artistique et photographique

La plupart des photographies et illustrations sont issues des photothèques personnelles des membres du Comité ; elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord expresse de leurs auteurs. La provenance des autres photos est indiquée.

DESIGN & PRODUCTION | OIB & Andreea Danulescu (HR)

**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE**

CONTACT (Attention nouvelle adresse)
Représentation de la Commission européenne
AIACE France : 52, rue de la Victoire
75009 PARIS
07 67 61 44 43
aiace.france@wanadoo.fr
www.aiace-fr.eu



CHER(E)S COLLEGUES,

Lorsque vous prendrez en main l'édition 49 de l'Info, les fêtes de fin d'année seront devant nos portes. Nous aurons vécu en 2024, à tous les niveaux, une vague sans précédent d'élections, programmées ou non, chez nous et dans nombre de pays voisins. Les conséquences politiques de ces changements ne tarderont pas à se faire sentir, en bien et en mal pour l'Europe. La rubrique Europe examine le renouvellement quinquennal de nos institutions. Le Parlement européen est en ordre de marche, l'OTAN vient de changer de patron. En décembre, après la confirmation des dirigeants de la Commission et de la tête du Conseil, l'échiquier des dirigeants européens sera finalisé et le "business" pourra redémarrer.

À notre modeste niveau, nous avons procédé avant l'été au renouvellement/à la reconduction de l'équipe dirigeante de l'AIACE Internationale. Quelques sections nationales ont également opéré des changements au sein de leur instances : Allemagne, Pays-Bas par exemple.

Au printemps 2025, dans moins de six mois en fait, à votre tour, vous aurez l'occasion de choisir les membres du comité auquel vous confierez la destinée de la section pour les trois années à venir. Comme vous le savez, il y a de la place pour les bonnes volontés prêtes à s'engager. Je pense surtout aux plus jeunes retraités car nous avons le devoir de penser à organiser la relève. Je vous invite, d'ores et déjà, à y réfléchir durant la trêve hivernale.

Une autre façon de s'engager dans la vie de notre section consiste à soutenir notre vénéré "rédac'chef" en recherche permanente de contributeurs désireux d'alimenter les rubriques "ils ont fait l'Europe", "tranches de vie de nos membres après

la vie active", présentation d'ouvrages que vous avez publiés ou que vous voudriez faire connaître à notre communauté.

Les collègues en charge de la refonte de notre site web, annoncée lors de l'AG de Bordeaux, nous font régulièrement le point de la situation et nous annoncent la mise en œuvre progressive dès le début de 2025.

Je ne saurais trop inviter tout un chacun à lire sans modération le nouvel opuscule "L'ABC de l'Assurance maladie", œuvre collective publiée sous la direction de l'AIACE Internationale.

La saga des bureaux au siège a connu un dénouement heureux au cours du premier semestre, et notre assistante est maintenant confortablement installée dans l'espace VIP des nouveaux locaux de la représentation de la Commission à Paris 9^{ème}. Juste reconnaissance de notre section, devenue la troisième plus importante avec 1505 membres effectifs dans le réseau élargi des 17 après la création des sections polonaise et tchèque.

Et, cerise sur le gâteau, les finances se portent bien mieux que celles de notre pays. Ne l'ébruitez pas !

Prenez le même plaisir à lire notre magazine, que notre équipe rédactionnelle a eu plaisir à composer. Il mérite de figurer en bonne place sous le sapin.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé. Pensez à vous faire vacciner.

René Guth

L'Assemblée Générale 2024 de Bordeaux et ses activités touristiques

par *Hélène Clark Dageville & Jacques Babot*

Avec la collaboration des autres gentils organisateurs de la Nouvelle-Aquitaine : Matthias Ruete, Laurence Lamaison, Peter Johnston, Francine Petitpierre et Guérolée Legros.



Plus de 130 adhérents de l'AIACE France étaient au rendez-vous à Bordeaux le jeudi 30 mai pour l'Assemblée générale, à l'Hôtel de Région de la Nouvelle-Aquitaine.

Représentant le président de Région Alain Rousset, Isabelle Boudineau, conseillère régionale, a rappelé en ouverture les convictions européennes fortes de ce dernier et le rôle important de la région dans la gestion des fonds européens.

Dominique Deshayes, présidente de l'AIACE International, est venue en personne évoquer les

priorités de l'association, mentionnant notamment les défis de la fracture numérique et de la reconnaissance du RCAM par les systèmes nationaux de santé. La préparation d'un "Vademecum des familles" commun à toutes les sections, complété avec les spécificités nationales, a été annoncée.

Après les mots de bienvenue de René Guth, président de l'AIACE France, Carine Verhnes, déléguée régionale "Europe et International", a brossé un tableau de **la gestion des fonds européens par la région Nouvelle-Aquitaine**. La fusion des régions françaises en 2016 leur a donné plus de visibilité au niveau européen. La région Nouvelle-Aquitaine, qui a une taille supérieure à celle de plusieurs États membres de l'UE, occupe le plus important bureau de représentation régional à Bruxelles parmi les régions françaises. Devenue "autorité de gestion" à partir de 2014 grâce à l'action d'Alain Rousset en tant que président de l'Association des Régions de France, la NA a géré des fonds d'un montant total de 2,6 milliards € pour la période 2014-2020, et de 1,3 milliards € pour 2021-2027 (baisse liée à une réforme de la gestion des crédits de la PAC) au titre du FEDER, du FEOGA, du FSE et du FEAMPA.

À quelques jours des **élections européennes** (le 9 juin en France), les enjeux de ce scrutin étaient ensuite l'objet d'une table ronde en présence d'Alain Lamassoure, ancien ministre français et ancien député européen, de Jean-François Pons, ancien directeur à la DG II/ECFIN de la Commission et aujourd'hui chercheur

associé au "think tank Europe Jacques Delors", et d'Isabelle Boudineau. Les intervenants ont unanimement souligné le bilan remarquable du mandat 2019-2024, rappelant la capacité des institutions à se mobiliser face aux crises de la Covid ou de l'Ukraine, le lancement inédit d'un grand emprunt pour financer le Plan de relance, l'adoption de nombreuses mesures législatives relatives au Pacte Vert ou celle du Pacte Asile et Migration. Les échanges - modérés par Hélène Clark Dageville (présidente du Mouvement européen de la Gironde) et Olivier Brunet (bénévole de l'AIACE France) - ont permis d'aborder les grands défis qui se présentent pour le prochain mandat : guerre en Ukraine, défense européenne, poursuite du Pacte Vert, réponse au décrochage économique de l'UE, élargissement, ressources propres et nouveau cadre financier pluriannuel. . .

En conclusion, les intervenants ont appelé à une mobilisation - en particulier des jeunes - pour inciter à voter aux élections européennes.

Le début de l'après-midi, animé par Jacques Babot (secrétaire général AIACE France) et Isabelle Tranchant (déléguée de l'AIACE France), a été consacré au thème "**La dépendance, il faut s'y préparer !**", en présence de Christian Levasseur, tout nouveau directeur du PMO, et de son collègue Roberto Rotter. Face aux difficultés **d'articulation entre RCAM et systèmes nationaux**, Christian Levasseur a rappelé les trois pistes sur lesquelles travaille en parallèle le PMO :

- 1) la préparation d'un projet de règlement du Conseil et du PE qui concernerait tous les régimes nationaux des EM ;
- 2) la conclusion d'accords bilatéraux avec les EM : après les Pays-Bas, un accord avec la Belgique devrait très prochainement être mis en œuvre et une signature avec l'Italie est activement recherchée. Le PMO s'occupera ensuite de la France ;
- 3) la conclusion d'accords avec des hôpitaux et centres de dépistage. Le PMO travaille également à la révision des DGE pour adapter les **taux de remboursement** des prestations, reconnaissant entre autres le besoin de mieux gérer les hospitalisations à domicile. C. Levasseur a souligné toutefois

que le RCAM devrait se limiter à rembourser des frais prévus aux DGE. Certaines dépenses liées à la dépendance ne rentrent pas dans le cadre des DGE (ex : aménagement des logements). Le maintien au domicile étant la priorité des collègues retraités et des services sociaux des institutions, il y a urgence dans l'adaptation des DGE à cette priorité.

Il est aussi prévu d'améliorer le système de **procuration** permettant à des proches d'effectuer des démarches pour les affiliés. Par ailleurs, une nouvelle application **MyPMO** (remplaçant PMO Mobile) est dès à présent téléchargeable sur Google Play et sur l'App Store. Interrogé sur ce point, C. Levasseur a confirmé qu'il n'était pas envisagé de supprimer la possibilité d'envoyer au PMO des **demandes de remboursement sur papier**.

Les représentants du **Centre communal d'action sociale de Bordeaux (CCAS)** sont ensuite venus présenter les dispositifs en place dans la ville en fonction des différents degrés de dépendance des personnes âgées. Ces services sont accessibles indépendamment du régime d'affiliation de sécurité sociale des personnes concernées. Tous les services offerts par les CCAS de toutes les communes sont donc ouverts aux pensionné(e)s des institutions. Certains, comme le portage des repas, sont payants, d'autres entièrement gratuits comme, par exemple, l'étude de l'adaptation des logements à la dépendance.

Enfin, **l'AG formelle** a donné lieu à une adoption à l'unanimité du rapport annuel et des comptes. La consolidation de la situation financière de la section a été soulignée. Une simplification du rapport annuel basé sur les rapports d'activité des bénévoles est envisagée pour les années à venir. L'AIACE International souhaiterait utiliser le modèle français de rapport des bénévoles comme base d'une approche harmonisée dans toutes les sections, ces rapports constituant - outre un moyen de saisir l'évolution de l'AIACE et de ses enjeux - un élément essentiel pour justifier les aides financières apportées à l'AIACE par la Commission en échange de ses services.



Flasher le QR code si vous souhaitez voir ou revoir l'enregistrement vidéo de l'AG de Bordeaux !

9mn : Ouverture de la cession

12mn 10s : Mme Boudineau Conseillère régionale NA et membre des comités des régions à Bruxelles

17mn 44s : Mme Dominique Deshayes Présidente AIACE Internationale

34mn 48s : Mme Carine Verhnes Déléguée régionale "Europe et International"

1h59mn45s : quels enjeux pour les élections européennes

2h04mn25s : Mme Isabelle Boudineau Conseillère régionale NA et membre des comités des régions à Bruxelles

2h06mn23s : M. Jean-François Pons Fondation Jacques Delors

2h14mn53s : M. Alain Lamassoure ancien Ministre et ancien Député européen

5h11mn45s La dépendance

5h16mn25s : M. Christian Levasseur et M. Roberto Rotter PMO

6h01mn40s : M. Patrick Tournache et Mme Laurence Tuailon CCAS de Bordeaux

7h37mn45s : AG Formelle

L'AG a été suivie d'un riche programme culturel de deux journées, organisé totalement par 6 bénévoles locaux de l'AIACE France, avec notamment une croisière sur la Garonne, une réception à la mairie, des visites guidées de Bordeaux, du château de la Brède où vécut Montesquieu, et des célèbres vignobles bordelais. . .

Balade fluviale

C'est ainsi que la soirée suivant l'AG a donné lieu à une balade fluviale à bord du Marco Polo.

Construit en 1960 au bord du canal de Kiel, en Allemagne, ce magnifique navire de 33,5 mètres de long et 6,20 mètres de large a été conçu pour la navigation de croisière en mer. Il naviguait en mer Baltique avant de rejoindre les eaux bordelaises. Pendant deux heures, il a conduit la centaine de participants tant en amont de la ville – leur permettant d'admirer les belles demeures des bords de la Garonne – qu'en aval vers l'estuaire de la Gironde, et en longeant les façades classées de la ville de Bordeaux éclairées en soirée. Le tout en dégustant un buffet de spécialités basques.

Invitation à un petit déjeuner à la mairie de Bordeaux.

Le lendemain matin, les participants avaient la chance d'être reçus officiellement par **Pierre Hurmic, maire de Bordeaux**, au Palais Rohan (XVIIIe siècle) qui abrite l'Hôtel de ville. La citoyenneté européenne, l'impact des politiques européennes sur une métropole telle que Bordeaux, mais aussi le volet social dans le contexte d'un important CCAS ont été évoqués.

Nous avons pu visiter la salle du conseil municipal ornée des bustes et liste des différents maires de Bordeaux (voir photos) depuis les années 1800. Peter Johnston, l'un de nos membres résidant à Bordeaux et co-organisateur de l'AG, a pu confirmer ses liens familiaux avec David Johnston, célèbre industriel et maire de Bordeaux au XIXe siècle !

Visite de la ville dans tous ses états !

La matinée a ensuite offert aux participants la possibilité de découvrir la ville grâce à plusieurs visites guidées dans le centre historique. Un groupe a pu ainsi explorer "Bordeaux, cœur de ville" et découvrir la Place des Quinconces et son monument aux Girondins, le Grand-Théâtre, chef d'œuvre de l'architecte Victor Louis, la Place de la Bourse, ancienne place royale, les quais avec leurs façades XVIIIe et le miroir d'eau. Un autre groupe a fait une plongée dans les "secrets

des rues et mystères des places de Bordeaux" à la rencontre de ces détails qui révèlent l'histoire, du Burdigala d'hier jusqu'au Bordeaux d'aujourd'hui.

L'heure du déjeuner arrivant, une escale dans un restaurant typique du Vieux Bordeaux était prévue ! C'est dans une cave voûtée entourée de centaines de bouteilles millésimées que nous avons pu déguster des mets typiques de la région bordelaise.

Visite de la Cité du Vin

La Cité du Vin, construction de 2016 devenue emblématique du fait de son architecture originale tout en rondeur, a bénéficié de fonds européens pour sa construction. On y célèbre le vin d'un point de vue culturel, avec une exposition immersive et interactive, des espaces dédiés aux ateliers de dégustation et à la programmation culturelle, et un Belvédère à 35 mètres de hauteur, permettant de découvrir la cité girondine à 360° tout en dégustant un verre de vin de Bordeaux, de France ou du monde.

Bassins des Lumières, base sous-marine de Bacalan

D'autres ont pu visiter les expositions immersives 'De Vermeer à Van Gogh' et 'Mondrian' aux Bassins des Lumières. Créé dans la base sous-marine construite par les Allemands durant la seconde guerre mondiale pour abriter leurs sous-marins, le site des Bassins des Lumières est le plus grand centre d'art numérique au monde. On a pu s'y promener dans la lumière et les couleurs des maîtres de la peinture hollandaise, dont les œuvres d'art monumentales sont projetées sur les murs de l'édifice, et plonger dans leurs tableaux, animés par les reflets de l'eau des bassins. Une exposition courte présentait l'œuvre de Piet Mondrian, l'un des pionniers de l'art abstrait du XXe siècle.

Château de La Brède, sur les traces de Montesquieu

La samedi matin a conduit les participants dans la campagne bordelaise, commençant par une visite du

Château de La Brède. C'est dans ce château, dont l'origine remonte au XIIIe siècle, que naquit, le 18 janvier 1689, Charles-Louis de Secondat, plus connu sous le nom de Montesquieu, l'un des écrivains et philosophes français les plus connus au monde. Il y demeura de manière régulière et y rédigea la plupart de son œuvre.

Pendant qu'un groupe effectue la visite guidée du château, à travers des lieux emblématiques dont la chambre de Montesquieu et sa bibliothèque, l'autre découvre librement le parc, aménagé par Montesquieu et planté de nombreuses espèces d'arbres, ainsi que l'ancienne ferme récemment restaurée et ouverte à la visite depuis l'été 2023. Une très bonne activité apportant de bonnes connaissances de l'histoire et une belle promenade.

Château Smith Haut Lafitte – Visite et dégustation

Après un succulent déjeuner sous les platanes de la place de la Brède, l'après-midi était consacré à une visite au Château Smith Haut Lafitte. Situé à Martillac, au cœur de l'appellation Pessac-Léognan, ce château, dont l'histoire remonte à 1365 sous le nom de Haut-Lafitte, est l'un des plus anciens de la région. Son nom actuel lui vient de l'Écossais George Smith, propriétaire du domaine au XVIIIe siècle. Racheté par Florence et Daniel Cathiard en 1990, il a fait l'objet d'importants travaux, tant au niveau des vignobles que des équipements, et recourt aujourd'hui à des méthodes de pointe en matière d'agriculture biologique. C'est le château que le roi Charles III et son épouse, la reine Camilla, ont choisi de visiter lors de leur déplacement en Gironde en septembre 2023, dans le cadre de leur visite d'État en France. Classé avant tout pour ses vins rouges, le château produit aussi des vins blancs. Il abrite également le spa de vinothérapie qui fut le premier au monde avant d'être développé et exporté sous le nom de Caudalie. Une dégustation des premiers et seconds vins du château clôturait heureusement la visite. ■



LA VIE DE L'AIACE FRANCE





Du vent dans les pales

Avec l'AIACE Bretagne-Manche

Voir et en savoir plus sur les éoliennes en mer par Louis Baumard

"À QUOI RESSEMBLENT DES ÉOLIENNES OFFSHORE ?

COMMENT FONCTIONNENT-ELLES ET QUEL EST LEUR BÉNÉFICE ?"



Pour obtenir les réponses à ces questions et à bien d'autres, une vingtaine de collègues de collègues ont embarqué le 18 juin à destination du parc d'éoliennes de la baie de Saint-Briec, au large des

Côtes d'Armor. Ils venaient de tous les départements bretons, plus la Manche et la Loire-Atlantique, à des distances qui témoignent de leur intérêt pour le sujet. Certains avaient travaillé ensemble et se sont retrouvés pour l'occasion. D'autres ont pu prendre des nouvelles d'amis communs. Les excursions servent aussi à créer et maintenir des liens. Réunis à l'initiative des délégués bretons de l'AIACE, quelques-uns en ont profité pour découvrir dès le matin les hauts lieux de la commune maritime de Ploubazlanec : cimetière des Disparus en mer et chapelle de Perros Hamon qui appellent au souvenir des pêcheurs d'Islande.

Avant de pique-niquer face à la magnifique île de Bréhat, ils ont découvert la baie de Launay dite "Sorbonne Plage" (célèbre pour avoir accueilli de nombreux scientifiques en vacances dès le début du XXe siècle).

Ciel gris, mer peu agitée pour ces passagers de l'AIACE déjà amarqués qui ont embarqué à l'heure dite sur le Kephrenn, l'une des six vedettes à passagers qui desservent "l'île aux rochers roses". Mais cette fois, le bateau a mis le cap vers le large. Après trois quarts d'heure de route, les passagers ont pu admirer, à 16 kilomètres du littoral, ce que l'on pourrait appeler les nouveaux "moulins à vent en mer", au nombre de 62. Un commentaire était assuré par l'un des membres de l'équipage.

Ce dispositif impressionnant, selon son opérateur, fonctionne 90% du temps mais se bloque par mesure de sécurité lorsque le vent dépasse 90 km/h. Le parc d'éoliennes est capable de produire 1 820 gigawatt-heure, autrement dit la production électrique pour 835 000 habitants, chauffage compris. Autre chiffre éclairant, on dispose ici de 9% de la consommation électrique bretonne. Et un chiffre intéressant pour conclure, le coût du parc s'est élevé à 2,4 milliards d'euros investis par la filiale française du groupe espagnol Iberdrola. Une autre visite de groupe a eu lieu le 18 octobre à l'exposition photo et au musée immersif Yves Rocher, à La Gacilly.

L'an prochain, ce sera une sortie commune à la Semaine du Golfe, toujours dans le Morbihan. ■



Croisière au fil du Rhône

avec L'AIACE PACA *par Michèle Thozet*



Après tant d'années de balades, qu'allions-nous faire cette année?

Après une petite enquête auprès des "habités", on a découvert que beaucoup d'entre nous n'avaient jamais fait de croisière sur un fleuve.

Nous voilà donc partis, ce 11 septembre, sur le bateau de CroisiEurope, appelé "la Camargue", de l'embarcadère à Lyon pour naviguer le long du Rhône, jusqu'à Tain l'Hermitage, en passant par Avignon, Arles, Viviers, La Voulte.

Première étape : Avignon, qui avait retrouvé son calme après le festival qui transforme chaque année cette jolie ville en théâtre à ciel ouvert. La visite du Palais des Papes, l'œuvre de deux papes bâtisseurs, Benoît XII et Clément VI, nous a montré toute l'importance d'Avignon dans le monde chrétien du Moyen Âge. Ce fut la découverte fabuleuse des appartements privés des papes avec leurs fresques exécutées par l'artiste italien Matteo Giovannetti.

Le premier contact avec la ville d'Arles, visitée tard le soir sous un mistral glacial, fut un peu difficile. Mais le lendemain, nous avons pu jouir de la lumière particulière qui éblouit jadis Van Gogh et de ses impressionnants vestiges architecturaux : le théâtre, l'un des premiers théâtres de pierre connus du monde antique, l'amphithéâtre prévu pour les combats de gladiateurs, la place Saint-Trophime avec son cloître et son église, la place du Forum et les Thermes romains de Constantin.

Nous nous souviendrons longtemps de la matinée passée en Camargue : paysages baignés de lumière, vastes étendues où le ciel se confond avec la mer, visite d'une manade de taureaux noirs qui dressent fièrement leurs cornes en lyre, au loin de gracieuses silhouettes de flamants roses, chevaux blancs au galop. . . la Camargue est un univers à elle seule.

Puis le joli village des Saintes-Maries-de-la-Mer : ruelles aux maisons basses, toutes blanches, qui se blottissent contre l'église chargée de dorures.

Sous un ciel presque transparent à force d'être balayé par le mistral, nous sommes partis pour les Alpilles : tout d'abord Saint-Rémy-de-Provence avec ses boulevards ombragés de platanes et ses ruelles débouchant sur des places ornées de fontaines, les habitants calfeutrés chez eux à cause du vent. Puis les Baux-de-Provence, perché sur un nid d'aigle, merveilleux village fortifié aux étroites ruelles pavées. Nous en avons profité pour acheter des vêtements chauds et boire un thé brûlant pour nous réchauffer.

Enfin le Vercors, haut lieu de la Résistance. Nous nous sommes arrêtés dans la commune de Vassieux en Vercors où plus de 15 000 soldats allemands à l'assaut du Vercors coûtèrent la vie à 201 civils et 639 maquisards. Sur la route, nous avons fait une halte pour déguster la fameuse Clairette de Die.

Le 16 septembre, retour à Lyon, notre point de départ, balade dans les ruelles du Vieux Lyon et déjeuner dans un "bouchon", près de la place des Terreaux. ■

Législature 2024-2029 : Équilibres politiques et enjeux du renouvellement institutionnel

par Catherine Vieilledent

La nationalisation des européennes en France

L'Europe est restée invisible dans la campagne des européennes¹ en France. On a vécu un affrontement purement hexagonal entre le Rassemblement national et la majorité présidentielle, comme si les élections européennes étaient un simple tour de chauffe avant la présidentielle de 2027. Cette maladie très française affaiblit gravement un processus démocratique essentiel à l'heure de tous les dangers pour l'Union européenne. Tout se passe comme si les Français n'avaient pas compris les enjeux et ignoraient les besoins immenses de l'Union et l'impact déterminant des décisions prises à l'échelle de l'Union sur les politiques publiques nationales. Le Parlement européen a pourtant de l'influence, ainsi qu'on l'a vu dans des dossiers difficiles comme le plan de relance massif adopté mi-2020 et de nouvelles ressources budgétaires, le respect de l'état de droit qu'il a âprement défendu contre des gouvernements polonais et hongrois tentés par le démantèlement des institutions démocratiques. Ou une initiative structurante comme le Pacte vert pour décarboner l'économie européenne.

La faiblesse du vote utile en France, c'est-à-dire du vote pour des groupes actifs et influents au sein de la majorité proeuropéenne au Parlement européen, permettait d'anticiper les résultats du 9 juin pour la

législature 2024-2029. Effectivement, ceux-ci ont confirmé la large victoire du Rassemblement national avec 31% des votes. Renaissance (Libéraux menés par Valérie Hayer) accusait un fort recul (moins de 14% des votes), talonnée par Place publique-PS mené par Raphaël Glucksmann en 3e position. Par ailleurs, les Verts menés par Marie Toussaint tombaient à 5,5% et à droite, les Républicains (avec leur chef François-Xavier Bellamy) reculaient à 7%. La France insoumise menée par Manon Aubry progressait avec 10% des voix. La droite extrême continuera donc de dominer dans la présence française au Parlement européen. Or ces groupes sont quasi absents des commissions où se fait l'essentiel du travail législatif, en amont des plénières à Strasbourg.

La coalition proeuropéenne au Parlement européen tient bon

Plus largement, le 9 juin 2024, il se jouait la solidité de la coalition majoritaire proeuropéenne au PE, composée de deux principaux groupes, le Parti populaire européen (PPE) et l'Alliance progressiste des Socialistes & Démocrates (S&D), avec l'appui du centre libéral et des Verts. La majorité europhile au Parlement a confirmé sa stabilité, avec plus de 400 sièges sur 720 et une participation stable au niveau

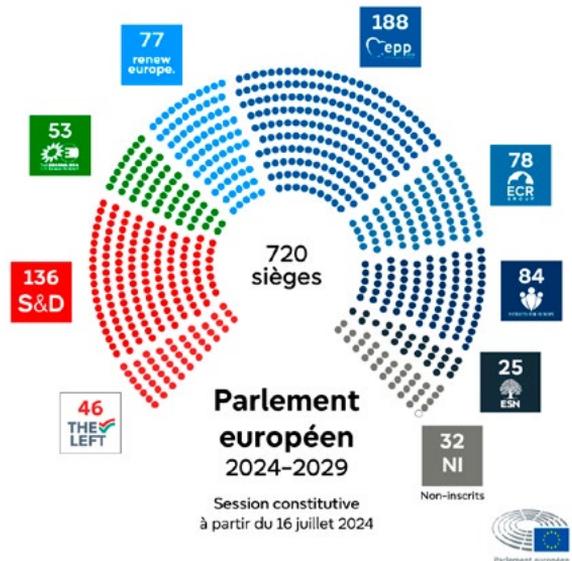
¹ Scrutin à un seul tour pour élire 720 eurodéputés qui représentent les quelque 450 millions de citoyens européens.

européen (51,5%, contre 50,66% en 2019, année record). On s'interrogeait sur une forte droitisation de l'institution et c'est effectivement le centre droit (PPE où domine la droite conservatrice allemande des CDU/CSU) qui est sorti grand gagnant du scrutin avec quelque 26% des voix. Cela, sur fond de recul des libéraux (RENEW Europe avec 11% des voix) et du parti des Verts (plus de 7%). La Gauche (GUE) progresse légèrement avec près de 6,5% des voix.

L'extrême droite accuse une forte montée, représentée par trois groupes totalisant 26% des sièges, à l'issue de complexes tractations intergroupes intervenues peu avant la constitutive de mi-juillet : les Patriotes pour l'Europe dominés par le Rassemblement national, le Fidesz de Viktor Orban et VOX (Espagne), le groupe des Conservateurs et réformistes européens (ECR dominé par Fratelli d'Italia, le parti de Giorgia Meloni, cheffe du gouvernement italien) et l'Europe des nations souveraines (dominé par l'AfD, extrême droite radicale). Les deux premiers sont les 3^e et 4^e groupes les plus importants au Parlement européen, après le centre gauche (S&D) qui reste stable à 19% des sièges. La poussée de l'extrême droite en France contribue à l'affaiblissement du couple franco-allemand, la coalition au pouvoir en Allemagne étant elle-même en difficulté.

Mais la "vague brune" reste contenue en Europe et ne peut pas bousculer la coalition qui totalise avec ses trois composantes 56% des voix. Il faut cependant sans doute surveiller la porosité de la coalition, et les probables alliances au cas par cas sur les dossiers sensibles (immigration, environnement, défense) entre le centre droit et l'extrême droite eurosceptique d'ECR (pro Ukraine, à la différence des deux autres groupes).

Parlement européen 2024-2029



La composition du nouveau Parlement européen a permis la continuité à la tête de la Commission européenne : Ursula von der Leyen s'est ainsi vu confirmée pour un second mandat, avec le soutien des trois grands groupes de la coalition et, à noter, celui des Verts. Le groupe ECR par contre, et le suspense était là, a refusé de la soutenir, ce qui laisse entrevoir la subsistance, peut-être, d'un "cordon sanitaire" dans les institutions européennes. En tout état de cause, le score de l'extrême droite le 9 juin, et leur présence au Conseil (le cordon sanitaire n'existe plus dans douze Etats membres et la bascule de la France serait un tremblement de terre), ne sera pas sans effet, en particulier sur le programme législatif 2024-2029 : il peut impacter l'aide à l'Ukraine, exacerber la droitisation sur la migration, ralentir la mise en œuvre du Pacte vert et compliquer l'adoption de paquets financiers pour la défense. Le risque existe que ces formations monnayent leur soutien aux paquets financiers pour la défense à une politique dure sur la migration, une mise en œuvre minimale des objectifs environnementaux en échange d'une tolérance sur l'état de droit en interne, par exemple.

Une Commission toujours plus géopolitique

La composition de la nouvelle Commission qu'a présentée Ursula von der Leyen le 17 septembre peut offrir quelques clés pour l'avenir. Sous réserve que le nouveau collègue des candidats commissaires soit confirmé par le Parlement européen courant octobre/novembre dans le cadre des auditions par les commissions parlementaires compétentes. Nombre d'observateurs relèvent que la répartition des postes fait la part belle aux pays baltes et nordiques et aux pays méditerranéens : outre la nomination comme Haut représentant à la PESC de Kaja Kallas, ex première ministre estonienne, la finlandaise Henna Virkkunen est désignée pour les questions de souveraineté technologique et de sûreté ; c'est un lituanien qui hérite du portefeuille de la défense et de l'espace et un polonais de celui du budget. Un letton déjà bien connu des cercles bruxellois, Valdis Dombrovskis, est en charge de l'économie et de la productivité.

Par ailleurs, la présidente de la Commission européenne l'avait annoncé mi-juillet à Strasbourg, son équipe comprend une commissaire à la Méditerranée et à la politique de voisinage, Dubravka Suica (croate). Teresa Ribera, jusque-là Ministre de la Transition écologique en Espagne, hérite d'un important portefeuille en devenant vice-présidente exécutive en charge de mener une transition propre, juste et compétitive. Plus surprenant, Raffaele Fitto (proposé par Mme Meloni et soutenu par le groupe ECR) figure parmi les six vice-présidents exécutifs et hérite de la politique de cohésion et des réformes, sujet brûlant pour l'Italie. La politique de migration et asile est

confiée à un Autrichien. La France perd Thierry Breton, poids lourd de l'ancienne commission doté d'un très gros portefeuille et hérite d'un poste de vice-président exécutif avec Antoine Séjourné, proche d'Emmanuel Macron, en charge de la stratégie industrielle et du marché intérieur. Du point de vue de la couleur politique, sans surprise au regard des élections du 9 juin, la part du lion va au PPE avec la moitié des 27 postes, les autres groupes membres de la coalition en recevant 5 chacun.

Au total, la future Commission se dote d'hommes et femmes politiques qui ont l'expérience des frontières et des défis immenses qu'elles posent aujourd'hui en Ukraine et en Méditerranée. Reste à voir la capacité de l'Union à maintenir sa cohésion et à trouver des compromis sur les dossiers prioritaires et urgents qui comptent aussi la mise en œuvre de la transition environnementale, le repositionnement difficile sur les questions de souveraineté économique et de sécurité extérieure, la réforme de la gouvernance et la préparation à l'élargissement. Outre leur connaissance technique, les candidats commissaires seront confirmés au regard de leur engagement européen, du strict respect de leur obligation d'indépendance vis-à-vis notamment des gouvernements nationaux qui les ont proposés et de leur attachement à la recherche de l'intérêt européen. La cohésion de cette équipe (le "collège") et la capacité à se coordonner efficacement ne seront pas de trop pour défendre l'intérêt européen, dont la Commission européenne a la responsabilité en tant qu'organe politique moteur. ■

Le nouveau Parlement : trois eurodéputés témoignent

Les attentes du Parlement européen vis-à-vis de la nouvelle Commission européenne *par Francis Gutmann*



Herbert
DORFMANN



Michał
SZCZERBA



Cynthia
NÍ MHURCHÚ

À l'occasion de la deuxième session parlementaire de cette nouvelle législature, tenue à Strasbourg à la mi-septembre 2024, l'Association Parlementaire Européenne (APE) avait invité trois députés européens - un ancien et deux nouveaux - à débattre de leurs attentes vis-à-vis de la nouvelle Commission européenne. Le même jour, la présidente Ursula von der Leyen venait de présenter le nouveau collège aux députés dans l'hémicycle, avant que les commissaires désignés ne soient auditionnés par les commissions compétentes en novembre à Bruxelles.

Les premières réflexions de Cynthia Ní Mhurchú (Renew-IE), Michał Szczerba (PPE-PL) et Herbert Dorfmann (PPE-IT), ont porté sur la composition de la future Commission avec, en premier, un regret sur le manque de diversité de ce nouveau collège. Avec seulement 11 commissaires sur 27 qui sont des femmes, l'égalité hommes-femmes marque un net recul. En revanche, la création de nouveaux portefeuilles est accueillie positivement : la Méditerranée, le logement, la défense, les migrations. Un signe que cette nouvelle Commission sera mieux armée pour faire face aux défis de notre temps. En revanche, des interrogations subsistent. Pourquoi avoir rétrogradé les anciens vice-présidents comme Valdis Dombrovskis ou Maroš Šefčovič au rang de simples commissaires ? Le nombre de vice-présidents exécutifs a été doublé mais ils sont tous inexpérimentés ! Dans la précédente Commission, les vice-présidents les plus importants - Frans Timmermans (S&D), Margrethe Vestager (ALDE) et Valdis Dombrovskis (PPE) - avaient été placés à ce rang par le Conseil européen afin de contrebalancer le pouvoir de la présidente. Cette fois-ci, c'est Ursula von der Leyen elle-même qui a choisi ses vice-présidents exécutifs. Un signe du renforcement de son pouvoir ?

Quoi qu'il en soit, cette Commission est largement dominée par le PPE, reflet des résultats des élections européennes dans les 27 États membres. Avec une nouveauté : l'apparition d'un vice-président, l'Italien Raffaele Fitto appartenant au groupe ECR (Conservateurs et réformistes européens) qualifié d'extrême droite, ce qui a rompu le fameux cordon sanitaire appliqué jusqu'ici à la Commission européenne !

Et les nouveaux défis ?

En tête des priorités de ces nouveaux députés européens :

- assurer la réussite du Plan Next Generation EU, dont la mise en œuvre se heurte à bien des obstacles, en particulier le bras de fer avec les pays qui ne respectent pas l'état de droit,
- mener à bien l'élargissement, lequel est clairement lié à la politique dans les Balkans occidentaux. Le seul succès, jusqu'à présent, a été l'intégration de la Slovaquie (2004) et de la Croatie. (2013),
- soutenir l'Ukraine, contrairement à la présidence du Conseil assurée ce semestre par la Hongrie, et agir aussi pour la résolution du conflit au Proche-Orient.

Au niveau des politiques internes, les députés seraient sensibles à une réduction de la bureaucratie et au maintien d'une agriculture efficace et soucieuse du respect de l'environnement. Une dernière réflexion concerne la démographie, en mettant à la fois l'accent sur la baisse des naissances et sur le vieillissement de la population. Enfin, il faut appliquer le rapport Draghi si l'Europe ne veut pas perdre en compétitivité. Et le dernier message : "si nous ne voulons pas que l'Europe disparaisse, il faut soutenir cette Commission !" ■

Une Commission de combat pour une Union européenne en état d'urgence ?

par Sylvain Kahn

Remarque liminaire : cet article, publié le 18 septembre 2024 dans la revue "Fondation Jean-Jaurès", le lendemain de la présentation au Parlement, est reproduit (en partie) avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Défense, numérique, souveraineté industrielle : la composition de ce nouveau collège reflète le diagnostic que les Européens sont en 2024 bien plus menacés qu'ils ne l'étaient en 2019. Sylvain Kahn, professeur agrégé à Sciences Po et chercheur au Centre d'histoire de Sciences Po, analyse ici les premiers enseignements que la répartition des portefeuilles au sein des États membres permet de tirer quant aux grandes orientations de cette nouvelle Commission. (...)

La composition de la Commission proposée au Parlement par la présidente Ursula von der Leyen (NDLR : trois mois après les élections et deux mois après son intronisation à Strasbourg) a donné lieu jusqu'au dernier moment à des spéculations (...) et des surprises inattendues. Elle provoque des interprétations variées et contradictoires (...). Il est bien sûr trop tôt pour évaluer l'action de ce gouvernement européen "UVDL II" : quels sont les gagnants et les perdants — en termes de familles politiques d'une part et de pays d'autre part ? La vie politique de l'Union européenne (UE) est cadrée par cette matrice à double entrée. Le système politique européen résulte de cette matrice tout autant qu'il contribue à la conserver sans laisser beaucoup de place à l'imagination et à l'innovation politique : le Parlement européen élu au suffrage universel direct est la chambre des familles politiques ; le Conseil de l'Union européenne, composé des représentants des 27 gouvernements nationaux, est la chambre des États membres de l'UE. (.../...)

Ce nouveau collège pourrait bien refléter le diagnostic que les Européens sont en 2024 bien plus menacés qu'ils ne l'étaient en 2019. Ce diagnostic découle de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ; il est aussi celui du fameux rapport Draghi de septembre 2024 qui documente un décrochage économique et productif sans précédent de l'UE et qui le dramatise : l'Europe, qui fut le berceau des deux premières, serait en

train de passer à côté de la troisième révolution industrielle, celle du numérique. Mario Draghi considère que l'UE fait face à un "défi existentiel". Pour inverser cette évolution, l'ancien président de la Banque centrale européenne (BCE) préconise que les pouvoirs publics fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser la recherche, la R&D, l'innovation, les gains de productivité, le leadership industriel et les emplois qui vont avec. Cela implique à la fois une continuité avec le mandat de "UVDL I" mais aussi des inflexions certaines : par exemple, les lois européennes qui régulent le numérique au nom du respect des individus et des droits humains (DMA, DSA, RGPD) ont fait la fierté de la classe politique européenne ; or, selon Mario Draghi, "le RGPD a réduit les bénéfices des petites entreprises technologiques de plus de 15%".

Si la concurrence est toujours considérée comme un levier essentiel pour la prospérité générale, on sent bien que le rapport Draghi appelle à ne pas entraver les économies d'échelle et l'émergence de futurs grands acteurs économiques et industriels. On trouve dans le rapport Draghi la conviction énoncée par Ursula von der Leyen dans son discours de juillet dernier que son fameux "Pacte vert", marqueur de son premier mandat, devrait aller de pair avec le rattrapage par l'Europe de son retard industriel, technologique et de rémunération des actifs vis-à-vis des États-Unis comme de la Chine.

Dans la nouvelle Commission, exit les personnalités qui avaient



porté et incarné le Pacte vert, la régulation du numérique et la politique de la concurrence pure et parfaite issue du traité de Rome de 1957 : Frans Timmermans, Thierry Breton et Margrethe Vestager. À tort ou à raison, Ursula von der Leyen avait proposé en juillet dernier de ne pas concentrer dans un seul et même portefeuille le marché intérieur, la politique industrielle à inventer au-delà de la réponse vaccinale au Covid-19 et le spatial ; Thierry Breton n'était pas d'accord avec cette façon de voir ; il pensait plus pertinent de les regrouper et d'y joindre l'organisation de l'industrie de défense. À tort ou à raison, tout Français qui plaide pour une industrie de défense européenne est soupçonné de promouvoir Dassault et de ne pas être en capacité de se décentrer.

Résultats des courses : plusieurs commissaires promus sont issus de la ligne de front russo-européenne de la Baltique : Kaja Kallas, ancienne Première ministre d'Estonie, qui a très tôt su analyser que Vladimir Poutine figurait une menace existentielle pour l'UE, va occuper en remplacement de Josep Borrell le poste de "HRVP", qui signifie ministre européen des Affaires étrangères et de la Défense en langage bruxellois ; Andrius Kubilius, ancien Premier ministre de Lituanie, va inaugurer le poste de commissaire à la Défense et à l'Espace (c'est-à-dire à l'autonomie industrielle des Européens dans ces deux secteurs) ; Henna Virkkunen, femme politique finlandaise spécialiste des réseaux, sera responsable de la souveraineté technologique (dont, possiblement, les

secteurs du numérique et du transport) ; leurs pays ont en commun d'avoir été envahis par l'armée soviétique au XXe siècle et d'avoir une bonne part de la frontière de l'UE avec la Russie. Jozef Síkela, commissaire venu de République tchèque (un autre pays qui fut envahi par l'URSS) où il a été un ministre PPE (Parti populaire européen) et un ancien banquier, complète cette équipe de choc de commissaires en charge de la résistance à l'impérialisme russo-poutinien. Il est chargé des partenariats (économiques) internationaux, c'est-à-dire, devine-t-on, de l'autonomie la plus grande possible dans les approvisionnements en matières premières stratégiques et autres produits dits critiques – l'Europe est dépourvue des matières premières du XXIe siècle mais aussi de puces électroniques !

Autre résultat intéressant : l'intrication nette entre les politiques écologiques de transition climatique et énergétique et les politiques de développement économique. Wopke Hoekstra, le successeur de Frans Timmermans au climat, Néerlandais comme lui mais PPE et non S&D (Socialists & Democrats), est en charge non seulement de la neutralité carbone mais aussi, significativement, de la "croissance propre". Il travaillera en liaison avec Dan Jørgensen chargé de l'énergie et ancien ministre socialiste du Climat du Danemark. C'est ce dernier qui inaugurera la politique européenne du logement – dont on devine qu'elle consistera surtout à favoriser les logements bas carbone et faiblement consommateurs en énergie à grande échelle et pour le plus grand nombre. La commissaire Jessika Roswall, en charge de la classique et maintenant ancienne (elle remonte aux années 1970) politique de l'environnement, était ministre socialiste en Suède. Ce trio sera pour partie chapeauté par la vice-présidente Teresa Ribera, une ancienne ministre socialiste espagnole, spécialiste de la transition climatique.

Maria Luís Albuquerque, commissaire venue du Portugal, ancienne ministre PPE des Finances, sera chargée de faire advenir cette Union européenne des services financiers et bancaires censée drainer la très importante épargne des ménages vers l'investissement productif. Elle complète cette "dream team" de commissaires du rapport Draghi.

Si l'on suit cette grille de lecture, la promotion de Raffaele Fitto, un commissaire italien proche de Giorgia Meloni (et antérieurement de Silvio Berlusconi) et très critiqué par l'opposition pour sa gestion du plan de relance post-Covid-19 dont l'Italie est la première bénéficiaire, ne serait pas tant un gage donné à la droite radicale et extrême de Fratelli d'Italia et d'ECR (son groupe européen) qu'une façon d'arrimer l'Italie, deuxième industrie de l'UE, à ce programme politique et de prendre un pari sur la normalisation et l'institutionnalisation d'une Giorgia Meloni souverainiste se différenciant d'un Matteo Salvini et de sa Lega europhobes et russophiles.

Dans cet ensemble, le Français Stéphane Séjourné aura la possibilité d'être non seulement le fidèle et loyal insider d'Emmanuel Macron au sein de la Commission (là où Thierry Breton, ancien ministre chiraquien, aurait tout autant eu un lien privilégié avec Matignon et Michel Barnier), mais aussi et surtout la voix du langage de la "souveraineté européenne". Il s'agit là d'une grammaire inventée et prononcée avec constance par Emmanuel Macron depuis 2017 et que le rapport Draghi comme la résistance à la Russie déclinent en politiques publiques concrètes de façon cohérente et organisée, structurée et structurante.

Les cinq années qui viennent confirmeront ou infirmeront l'hypothèse ici proposée, celle d'une commission "UVDL II" de combat composée pour relever le défi d'une UE en état d'urgence. ■

"L'état de droit dans l'Union européenne, dans quel état ?"

Rencontre avec Luis Romero Requena,
ancien directeur général du Service juridique de la Commission *par Catherine Vieilledent*



Mardi 20 février 2024, de 17h30 à 19h00,
WM 18/4, Bruxelles ou par téléconférence
Avec Luis Romero Requena, ancien DG
du Service Juridique de la Commission.

Introduction

Luis Romero Requena a dirigé le Service juridique de 2009 à 2020. Il a donc vécu de près le dialogue musclé qui s'est ouvert dès 2018 entre l'Union et certains États membres qui remettaient en cause la primauté du droit de l'Union. Voici un résumé du verbatim de son intervention du 20 février 2024 ¹.

Bonjour à tous,

Il y a trois arguments pour justifier la défense de l'état de droit au niveau européen : les valeurs communes (droits fondamentaux, démocratie, état de droit), la confiance mutuelle

des systèmes judiciaires qui permet la coopération et la promotion de nos valeurs dans nos politiques extérieures. Sans respect plein et entier des valeurs de l'UE par tous les

États membres, l'Union comme nous la connaissons n'existerait plus : un juge national dont l'indépendance n'est pas garantie cesserait d'interagir avec le juge européen.

¹ Coorganisée par l'UEF Groupe Europe et le Groupe de réflexion sur l'avenir du service public européen (GRASPE) à Bruxelles. Avec l'aimable accueil de la Bibliothèque centrale de la Commission.

Comment en est-on arrivé là ? Il y a encore quelques années, l'impression était que les institutions n'étaient pas prêtes pour aborder sérieusement le problème. Aujourd'hui, la Commission a mis sur pied une panoplie d'instruments et, pour la première fois, les pays rebelles (voir plus loin) sont en difficulté.

Il faut se souvenir qu'en 2000, le parti d'extrême droite de M. Haider était entré au gouvernement en Autriche : les institutions n'avaient pas les moyens de réagir, mis à part la suspension du dialogue politique, car il n'y avait pas eu de violation de l'état de droit. En 2009, l'invitation du président hongrois par la minorité hongroise en Slovaquie était une première alerte. Ce sont des universitaires américains qui, les premiers, m'ont alerté et, très rapidement, un premier groupe d'infractions est arrivé au service juridique de la Commission européenne : à propos de la mise à la retraite de quelque 200 juges, mais aussi du renvoi du responsable de la protection des données, ainsi que d'autres régulateurs indépendants et du gouverneur de la banque nationale. Ce qui a mené, en janvier 2012, la Commission à adresser plusieurs "mises en demeure" à la Hongrie pour qu'elle corrige ces

mesures attentatoires à la séparation des pouvoirs. La Cour a donné raison à la Commission, mais la tactique du gouvernement hongrois consistait à provoquer des crises qui donnaient lieu à des procédures d'infraction avant de faire machine arrière. La réélection de M. Orban a amené de nouvelles mesures contre l'indépendance de la justice qui ont été abandonnées mais, en octobre 2015, des élections ont eu lieu en Pologne. C'était la fin de la Commission Barroso et le début de la Commission Juncker, avec M. Timmermans, nommé premier vice-président de la Commission en charge de ces questions. L'attitude du gouvernement polonais dans ce domaine était beaucoup plus systématique qu'en Hongrie, où on pensait qu'avec des procédures d'infraction, on pouvait contrôler la situation sans activer l'article 7 TUE².

Et avec la Pologne, que s'est-il passé ?

Ce qui intéressait la Pologne, semblait-il, c'était la provocation à des fins politiques internes. Le ministre de la justice polonais faisait tout pour coloniser les plus hautes magistratures du pays en y nommant des sympathisants de la majorité

parlementaire. En octobre 2018, on a eu une formidable surprise avec un arrêt dit "juges portugais"³, dans lequel la Cour de justice rappelait que l'article 19 TUE du traité oblige les États membres à garantir aux citoyens des voies de recours, et donc à garantir l'indépendance de la justice, y compris pour s'assurer de l'application du droit de l'Union. Cela nous a permis de livrer une bataille juridique avec la Pologne, dont l'issue a été favorable à nos thèses. Le nouveau gouvernement polonais doit aujourd'hui mettre son système judiciaire en ordre pour clore la procédure de l'article 7 TUE ouverte en 2017. Mais ces pratiques sont contagieuses. En Slovaquie, par exemple, la nouvelle majorité cherche à supprimer l'office anticorruption.

De nouveaux dispositifs

Maintenant, on a commencé à s'attaquer aux problèmes, avec d'abord le règlement "conditionnalité", proposé en 2020 lorsque j'étais actif au Service juridique. Ce n'était pas une nouveauté absolue, car on avait des dispositions analogues en matière macroéconomique et dans les fonds de cohésion : la conditionnalité exclut de donner des fonds européens à des États membres qui ne mènent pas une gestion budgétaire saine. C'est

2 Cet article sanctionne les États qui enfreignent les valeurs de l'Union et prévoit jusqu'à la suspension de leur droit de vote au Conseil. Plusieurs fois activé, il n'a jamais abouti car il faut l'unanimité des États membres.

3 Arrêt de la Cour du 27 février 2018 Affaire C-64/16, Associação Sindical dos Juizes Portugueses c. Tribunal de Contas. ECLI:EU:C:2018:117

la même chose pour le mécanisme de conditionnalité à l'état de droit, lorsque les institutions européennes ne peuvent s'assurer que tout est en place pour éviter et sanctionner la corruption, la fraude, les irrégularités dans l'utilisation des fonds européens.

La Hongrie et la Pologne ont porté le règlement devant la Cour de justice, qui a donné son feu vert en février 2022, en expliquant aussi qu'il doit y avoir un lien étroit et direct entre la violation de l'état de droit et la bonne gestion des fonds. En décembre 2022, la Commission a constaté l'absence d'évolution en Hongrie et décidé de suspendre toute une série de paiements. La conditionnalité budgétaire ne peut pas être la solution face aux attaques de l'état de droit, mais elle met en difficulté ceux qui ne le respectent pas, et ce, pour la première fois depuis le début de cette crise.

Le deuxième élément est le budget de relance post-Covid (Recovery and Resilience Facility), assorti de plans nationaux qui incluent des réformes sur des sujets très variés, y compris le fonctionnement de la justice. Cela permet de geler les paiements si les réformes ne sont pas mises en place. Une autre initiative est le rapport

annuel sur l'état de droit dans l'UE. C'est ce qu'un journaliste espagnol a qualifié de "semestre européen de l'état de droit". L'avantage est que tous les États membres sont concernés. Depuis 2022, la Commission analyse quatre chapitres (le système judiciaire, la lutte contre la corruption, la liberté des médias et, finalement, l'équilibre entre les institutions). On croit que dans nos démocraties anciennes, il n'y a pas de problème, mais la réalité est autre.

Pour terminer, je veux insister sur deux choses. La première, je l'ai déjà dit, c'est un problème de contagion. En cas de pandémie, il vaut mieux se procurer des vaccins et, si nécessaire, procéder à des isolements, parce qu'on le voit déjà et on va le voir encore davantage dans les années qui viennent : les États membres qui sont maintenant en infraction risquent de faire tache d'huile. Il y a surtout un problème pour l'avenir qui reste à aborder, dans la perspective du prochain élargissement. Parmi les pays candidats, nous avons des démocraties qui ne sont pas dotées d'une grande tradition de respect des droits fondamentaux et de l'état de droit. En plus, certains viennent avec des conflits territoriaux et des conflits communautaires.

À mon avis, il faut régler d'abord le problème posé par la Pologne et la Hongrie, mais aussi trouver un système d'alerte rapide pour suspendre tout de suite la participation des États membres où l'état de droit ne serait pas respecté.

Ainsi s'achevait un exposé brillant sur une question a priori technique mais qui pèse sur nos démocraties. ■

Vers une Union européenne de la santé

par Fernand Sauer, ancien directeur de la santé à la DG SANCO (2000-2005)



Le niveau élevé des indicateurs de santé dans l'Union européenne reste inégalé au plan mondial. Cependant, des écarts subsistent entre pays, et se sont encore creusés depuis l'accession depuis 2004 de 13 nouveaux États membres. Une unification poussée des législations sanitaires se heurte aux compétences retenues des États en matière de protection de la santé et d'organisation de soins.

Le slogan récent de la Commission européenne "European Health Union", témoigne d'une ambition nouvelle, après le choc du Covid. Exception possible aux règles communautaires, la santé s'est imposée tardivement comme une vraie politique européenne. Elle est désormais susceptible d'influer sur toutes les activités de l'Union en exigeant un niveau élevé de protection de la santé.

Construction de l'Europe de la santé

Durant une longue période initiale, les avancées européennes en matière de santé étaient restées cantonnées à des domaines spécifiques : santé sur le lieu de travail, circulation des médicaments, reconnaissance des diplômes professionnels.

Le premier commissaire européen en charge de la santé, David Byrne, a hérité en 2000 de la toute nouvelle direction générale de la Santé et des Consommateurs. Les compétences sanitaires résultant du Traité d'Amsterdam m'ont permis à la DG Sanco de lancer le premier programme européen de santé publique concernant la prévention et la promotion de la santé, les maladies transmissibles, les indicateurs de santé, les maladies rares, les maladies chroniques et du style de vie, l'environnement et la santé. La DG Recherche a mené en parallèle des projets complémentaires et bien dotés.

La législation sur la qualité et la sécurité du sang, des tissus et des organes a été rapidement adoptée. Pour lutter contre le tabagisme plusieurs directives ont été adoptées malgré l'opposition des lobbies : étiquetage et teneur des cigarettes en substances dangereuses ("fumer tue"), publicité transfrontières et parrainage d'événements sportifs tels que la Formule 1. La Convention de l'OMS de lutte mondiale contre le tabagisme a été ratifiée par l'UE, aux côtés de ses États membres.

La jurisprudence de la Cour de justice a conduit la Commission à engager un processus de réflexion sur la mobilité des patients, la télésanté, les centres européens de référence pour certaines maladies, aboutissant en 2011 à une directive sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.

Afin de mieux inclure la société civile, la Commission a créé, dès 2001, le Forum européen de la santé, composé d'une cinquantaine d'organisations européennes représentatives des patients, des professionnels de santé, des hôpitaux, de la



L'équipe dirigeante de la DG SANCO en 2005

sécurité sociale et des industries de santé. Un outil de dialogue interactif lui a succédé : "EU Health Policy Platform".

Au sein de la DG Sanco, les effectifs consacrés à la santé publique sont passés de quatre unités à Luxembourg en 2000, à huit unités en 2005, dont la moitié à Bruxelles. Un renforcement global des capacités au service de la santé publique s'imposait, par le développement d'agences européennes.

Après la création en 1995 de l'Agence européenne des Médicaments (EMA) ¹, le Centre européen de Contrôle des Maladies (ECDC) a vu le jour à Stockholm en 2005 et une agence exécutive pour le programme santé est basée à Luxembourg. La crainte du syndrome respiratoire aigu (SARS) m'a aidé dans la négociation de sa création ; acquise en une seule lecture de douze mois. Les agences européennes gèrent des réseaux paneuropéens d'expertise, reliant quotidiennement les institutions européennes aux autorités nationales. Elles fournissent aux décideurs européens et nationaux des avis scientifiques indépendants et de haut niveau.

En 2009, l'article 168 du Traité de Lisbonne amplifie les compétences sanitaires de l'UE. Cependant, un verrou puissant réserve l'organisation des soins de santé aux États membres.

L'Europe de la santé post-Covid

Suite à la pandémie du Covid, la Commission a invoqué une "Union européenne de la santé" afin de prévenir et gérer ensemble les crises sanitaires. La stratégie européenne de vaccination Covid a connu un réel succès pour autoriser et mettre rapidement à disposition 4,6 milliards de doses pour couvrir 80% d'Européens. Plus de 500 millions de doses de vaccin et près de 300 millions d'équipement de protection ont été donnés aux pays tiers. Le certificat digital Covid a grandement facilité un retour progressif à la normale.

La DG Santé avait déjà mis en place un cadre de sécurité sanitaire pour protéger ses citoyens, promouvoir la coordination et répondre à la menace des maladies transmissibles, des agents biologiques ou chimiques, des événements environnementaux et climatiques. Le rôle du comité de

1 Info n°43 _ décembre 2021 _ EMA : une agence européenne pour évaluer les médicaments

sécurité sanitaire a été renforcé pour permettre aux États membres de se concerter avec la Commission en vue de coordonner la planification de la préparation et de la réaction aux menaces transfrontières. Les capacités de réaction aux crises de l'Agence européenne des Médicaments et du Centre européen de Contrôle des Maladies ont été accrues.

Avec un budget de 90 millions d'euros et 225 personnes, le Centre européen de Contrôle des Maladies se concentre sur la prévention, la surveillance et la réponse à une cinquantaine de maladies infectieuses. Il coordonne plusieurs réseaux d'experts spécialisés notamment dans : la résistance antimicrobienne, les infections associées aux soins, les maladies sexuellement transmissibles et la vaccination. Il fournit une assistance technique spécifique aux pays demandeurs.

La Commission a établi un nouveau service chargé de la préparation et des interventions en cas d'urgence sanitaire (HERA). Avec un budget de 6 milliards d'euros, HERA a des capacités logistiques significatives pour procurer médicaments, dispositifs médicaux, tests et matériel de protection en situation de crise. En liaison avec l'EMA, HERA se préoccupe notamment des ruptures d'approvisionnement en médicaments critiques.

Quelques exemples de priorités de l'Europe de la santé

Le programme de l'UE pour la santé dispose d'un budget de 5,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027, soit dix-sept fois plus qu'il y a vingt ans. Il vise à compléter les politiques nationales pour promouvoir la santé, prévenir les menaces transfrontières, faciliter l'accès aux produits médicaux, renforcer les systèmes de santé et soutenir la coopération internationale.

Les 24 réseaux européens de référence rassemblent 313 centres hospitaliers de 26 pays possédant une expertise dans la lutte contre les affections rares pour des soins spécialisés. Ils sont accessibles à travers les institutions nationales.

Le cancer est la deuxième cause de mortalité en Europe après les maladies cardio-vasculaires. Chaque année, un cancer est diagnostiqué chez 2,6 millions de personnes et 1,2 million en meurent. Le plan européen pour vaincre le cancer de 2021 comprend dix initiatives phares pour la prévention, la détection précoce, le diagnostic, le traitement, ainsi que la qualité de vie des patients.

Ving-trois ans après la codification de la législation pharmaceutique², une refonte majeure de la directive et du règlement concernant le système de régulation, l'EMA et les autorisations de mise sur le marché des médicaments est en discussion au Parlement et au Conseil.

Enfin, l'espace européen des données de santé vise au partage de données numériques selon des règles communes et protectrices pour les citoyens, les professions de santé et la recherche. Les patients pourront accéder à ces données, grâce à une meilleure interopérabilité et selon les règles UE de protection des données.

De nombreux États ont maintenu des prérogatives sanitaires importantes pour leurs entités régionales, obstacles à une unification plus poussée qui exigerait par ailleurs une modification du Traité. Les réticences des gouvernements à s'engager plus avant reflètent aussi les craintes de leurs citoyens de perdre certains avantages nationaux. La carte européenne d'assurance maladie présente une réelle avancée pour les citoyens qui voyagent, sauf jusqu'à présent pour les fonctionnaires européens, privés de la fameuse "carte vitale". ■

2 Info n°46_ juillet 2023_ Les débuts de l'harmonisation pharmaceutique européenne.

Huit années de la Politique de la Concurrence de 1994 à 2002

par Jean-François Pons

J'ai été directeur général adjoint à la DG Concurrence (DG IV à l'époque) de mai 1994 à septembre 2002. Pendant cette période, sous l'autorité successivement des Commissaires Van Miert et Monti, et des directeurs généraux Ehlermann et Schaub, la DG a gagné en importance, mais a surtout su se réformer et s'adapter à une économie européenne en pleine appropriation du Marché unique. La politique de la concurrence s'est notamment développée dans le domaine des services, qui était de ma compétence, et surtout dans les télécommunications et les transports. Je vais en parler brièvement, ainsi que du domaine du sport, où la politique de concurrence a été originale et pittoresque.

L'intervention nouvelle de la politique de la concurrence dans le domaine des télécommunications et des transports

L'ouverture des télécommunications à la concurrence a été une des priorités de la Commission depuis la décennie 90 : elle figure comme piste de croissance dans le Livre blanc de 1994 de la Commission Delors pour permettre le développement de ce qu'on y appelait "les autoroutes de l'information". C'est aussi une des priorités de l'agenda de Lisbonne de 2000.

La fin des monopoles a eu lieu progressivement : d'abord les mobiles, dont la croissance a été stimulée (et qui s'appuyait sur la norme GSM) et les réseaux alternatifs, puis les réseaux fixes en 1997. Pour accompagner cette libéralisation, sur la base des directives marché unique et des directives de

l'article 90 d'alors (article 106 aujourd'hui), les deux Commissaires en charge des Télécommunications et de la Concurrence, et leurs services, ont travaillé étroitement ensemble : groupe de suivi, réunions régulières avec les autorités nationales, avec les opérateurs, ouverture de procédures (presque toutes clôturées positivement), rapport annuel au Conseil (qui a suscité parfois de vifs débats, comme celui entre M. Di Rupo, ministre belge, et son compatriote le Commissaire Van Miert). Au total, la libéralisation s'est bien passée et je demeure persuadé que cette politique a permis à l'Europe d'adopter rapidement les nouvelles technologies de communication,

vecteur de nouveaux services et de croissance économique.

Dans le domaine des transports, c'est principalement le transport aérien qui est entré dans l'ère de la concurrence dans les années 90. Des "paquets aériens" successifs ont supprimé les monopoles nationaux et les duopoles sur les lignes transfrontières. La politique de concurrence a surtout veillé à ce que les projets d'alliance entre anciens monopoles (et anciens membres de duopole) ne ferment pas des marchés qui s'ouvraient, en exigeant l'abandon de créneaux horaires détenus par ces compagnies nationales. Au total, le marché s'est grand ouvert aux nouveaux entrants.

Nous avons aussi veillé à ce que les grands aéroports ne favorisent pas l'ex-monopole (d'où une inspection surprise à l'aéroport de Paris-Orly, où l'ouverture du coffre du Président, ancien chef d'état-major de l'armée, a suscité quelque émotion, mais a abouti à un meilleur service rendu aux concurrents d'Air France). Nous avons enfin surveillé le comportement des ex-monopoles et avons puni sévèrement un cartel mis en place par SAS avec un nouvel entrant.

Dans ce domaine aussi, la libéralisation a connu un grand succès, favorisant l'essor du tourisme de masse, mais avec trois problèmes aujourd'hui : dumping fiscal et social de certains acteurs, concurrence non équitable avec des transporteurs aériens non-européens, insuffisante taxation des émissions de CO2.

Je voudrais citer aussi le cas du cartel des ferries Ancone-Patras, cher à Serge Durande, énergique chef de l'unité transports, en raison de ses caractéristiques originales. D'abord, ce cartel avait été dénoncé à la Commission par une carte postale envoyée par un touriste néerlandais ! Il y écrivait que les tarifs sur cette ligne, opérée par trois compagnies en principe en concurrence, étaient complètement identiques, y compris pour les services à bord. Nous avons

alors fait une inspection surprise à Patras, première inspection en Grèce au titre de la concurrence, qui nous a permis de trouver des documents très probants. Parmi les 3 compagnies que nous avons poursuivies, la compagnie crétoise avait pour président l'archevêque de Crète, que nous avons eu l'honneur de recevoir pour la discussion des amendes et à qui nous avons tenu un discours proche de "allez, mais ne pêchez plus", avec lequel il a évidemment été d'accord...

La politique de concurrence et le sport

Les grands cas de politique de la concurrence dans le sport n'ont pas été initiés par la Commission mais sont venus de l'extérieur. Ils s'expliquent par l'importance économique croissante du sport (comme l'illustre le montant des droits de télévision des grands événements sportifs ou le salaire des grands champions) et par le pouvoir des fédérations sportives, riches, très influentes auprès des politiques et se croyant au-dessus des lois.

Le premier cas, celui sur les transferts de footballeurs, a suivi le fameux arrêt Bosman de 1995, selon lequel les règles de transfert des footballeurs, édictées par la Fédération internationale de football (FIFA), étaient restrictives de concurrence entre les clubs et étaient

incompatibles avec la liberté de mouvement des travailleurs au sein de l'Union européenne, puisque Bosman, joueur du championnat belge, avait été interdit de transfert par son club vers un club du championnat français. La Commission a alors créé un groupe de travail des trois DGs concernées (Concurrence, Emploi et Culture/sport) pour négocier avec la FIFA de nouvelles règles respectant l'arrêt. Ce dossier a passionné les décideurs politiques, y compris le Premier ministre britannique et le Chancelier allemand de l'époque, si bien que le Président de la Commission Prodi a tenu une réunion dans son bureau sur ce sujet peu avant un Conseil européen, cas rarissime d'un dossier de concurrence évoqué à ce niveau.

Lors des négociations, le groupe de travail que je présidais a subi de très fortes pressions de l'Union européenne du football (UEFA), principale composante de la FIFA et fortement liée aux grands clubs européens, qui voulaient avoir les mains libres dans ce domaine. La FIFA au contraire, grâce à Michel Platini, conseiller de Sepp Blatter, Secrétaire général, a cherché à nous aider, en tenant compte aussi de la position du syndicat des footballeurs. La phase finale des négociations a été sous haute tension. Le vendredi soir avant la réunion finale entre les Commissaires

et les Présidents de l'UEFA et de la FIFA, fixée au lundi suivant, je suis arrivé à joindre à son domicile le Secrétaire général de l'UEFA, qui avait boycotté l'ultime réunion à notre niveau, et à obtenir presque un accord de sa part. Le samedi, le Commissaire Monti s'est assuré du soutien de la Présidence suédoise, qui avait été démarchée par l'UEFA pour faire pression sur la Commission. La réunion de haut niveau s'est tenue dans les locaux de la DG, où il a fallu trouver une grande salle (celle de la cantine) pour y loger la centaine de journalistes qui attendaient le résultat. Un accord y a été trouvé, dont le point majeur a été un régime plus équilibré de rupture unilatérale des contrats, ainsi qu'un possible recours à un tribunal paritaire, voire à un tribunal ordinaire (ce que les règles de la FIFA interdisaient). Cet accord introduisait aussi une clause innovante en faveur des clubs formateurs, y compris amateurs, qui reçoivent une indemnité de formation lors des transferts successifs d'un footballeur qu'ils ont formé ; ainsi une petite part des transferts, qui peuvent atteindre des sommes astronomiques, profite aux petits clubs.

Autre dossier original pour la politique de concurrence : celui de la Formule 1. Sur la base de plaintes contre la Fédération internationale de l'automobile (FIA) et Formula one

administration (FOA), entreprise privée de M. Ecclestone, la Commission leur a reproché d'avoir utilisé le pouvoir de régulation de la FIA pour favoriser FOA. En simplifiant, la FIA contraignait les opérateurs de circuit ou les télévisions à passer des accords avec la FOA, qui permettaient d'éliminer d'autres courses automobiles concurrentes.

Après des années de relations très difficiles, la Commission est parvenue à un accord avec la FIA et la FOA : la FIA s'est retirée de l'attribution des droits télévisuels et a cessé d'intervenir en faveur de la FOA. La dernière réunion préparatoire au niveau de M. Ecclestone dans les locaux de la DG a été marquée par une intervention de sa part dont je me souviendrai toujours : après que j'ai résumé les points d'accord où nous étions parvenus avec ses avocats dans le but d'en obtenir confirmation, M. Ecclestone a dit "je viens juste d'avoir un triple pontage coronarien et mon docteur m'a dit de vite prendre des pilules lorsqu'on me dirait des choses désagréables et donc je vais les prendre tout de suite", ce qu'il a fait. J'ai eu peur qu'il ne fasse une crise cardiaque et j'ai même eu la vision de titres de tabloïds britanniques "faceless Eurocrats killed Ecclestone" ... Heureusement, ce n'était qu'une plaisanterie, M. Ecclestone n'a pas eu de crise cardiaque, il a confirmé son accord et il a continué longtemps à s'occuper de Formule 1. ■

60 years of EU Competition Policy
COMP@60

Les débuts de l'Europe

Le Traité de Lisbonne, pour la première fois, introduit le domaine de l'espace dans les attributions de l'Union européenne (UE). L'article 189 lui est consacré. Il y est écrit que l'Union élabore une politique spatiale européenne. Au troisième paragraphe du même article, on peut aussi lire que l'Union établit toute liaison utile avec l'Agence spatiale européenne. Dès 1975, donc bien avant le Traité de Lisbonne de 2007, l'Europe s'organisait dans le domaine de l'espace. L'agence, plus connue sous son acronyme anglais d'ESA a été créée sous forme d'agence inter-gouvernementale pour coordonner en Europe des projets nationaux, qu'ils soient européens ou internationaux. Cette dualité UE-ASE est essentielle pour comprendre les activités spatiales européennes.

Le numéro 46 de L'Info traitait entre autres d'une activité spatiale. Il y était présenté le programme de télédétection spatiale au service de l'agriculture développé par le Centre commun de Recherche (CCR) dans les années 1990, donc bien avant le Traité de Lisbonne. C'était un programme de recherche devenu opérationnel, qui utilisait des données spatiales commerciales mais qui n'en créait pas. Il n'avait aucun lien avec l'ESA.

En fait, ce n'est pas tout à fait vrai. Les programmes agriculture et environnement du CCR avaient besoin de substituer aux satellites météorologiques un autre instrument plus précis pour l'observation de la végétation, d'une faible résolution à un kilomètre, mais couverture journalière. Soutenu par les DG utilisatrices et le directeur général du CCR, nous avons financé à 50% l'instrument spatial végétation devenu opérationnel en 2000. L'institut des applications de la télédétection devenait l'institut des applications spatiales, l'IAS ! Il y avait redondance manifeste avec les attributions de l'ESA. En accord avec le principe de Peter, de bons techniciens, nous avons été promu à la direction de l'institut où nous n'étions pas très compétents par manque de vision globale. Selon le même principe de Peter, le système devient stable lorsque tous les postes de direction sont tenus par des incompetents. Cela n'a pas été le cas. L'institut des applications

spatiales a été supprimé, ses activités dispersées dans d'autres instituts et ses trois "responsables incompetents" ont quitté la Commission, dont votre serviteur qui a rejoint son village natal en Ardèche. L'assistant scientifique de l'institut, plus jeune et plus politique, rejoignait l'ESA où il a fait une carrière brillante.

Ces petits avatars de l'histoire ne doivent pas masquer la ligne générale. Le fait marquant est que, au cours de ces trente dernières années, d'utilisatrice de données spatiales, l'Union européenne est devenue productrice avec le financement de ses propres systèmes spatiaux. Avec les programmes Galileo (programme de positionnement similaire au GPS américain) et Copernicus, données d'observation de la terre, mais aussi Egnos et demain IRIS, elle s'est vraiment dotée d'une politique spatiale. Celle-ci ne couvre cependant pas tous les domaines tels que celui, essentiel, des lanceurs, ou celle des satellites météorologiques par exemple. Ils sont la résultante d'une coopération ESA-industrie privée ou ESA-Eumetsat, Eumetsat étant une organisation créée par les services météorologiques européens à partir de leurs budgets propres. D'une façon générale, l'ESA met au point les projets probatoires qui basculent sur une autre entité privée ou publique quand ils sont considérés opérationnels. Cela n'est pas toujours évident, les pays constitutifs de ces coopérations n'étant pas les mêmes. Le Royaume Uni ou la Norvège sont, par exemple, membres de l'ESA mais non de l'Union européenne.

Typiquement un programme pluriannuel de l'ESA, par exemple dans le domaine des lanceurs, se met en place si celui-ci est financé par des quote-parts nationales au programme. En s'engageant dans un tel programme, le pays compte sur son expertise, espère un retour de l'ordre de 90 % pour son industrie nationale et une participation dans le futur à une entité indépendante commerciale si celle-ci est un succès. Si la France a misé sur les gros lanceurs type Ariane, l'Italie a elle misé sur les lanceurs plus petits type VEGA. Dans ces deux domaines il y a une concurrence fortement soutenue des Etats-Unis ou de la Chine, mais l'ensemble des deux projets permet de proposer une

de l'espace

par Jean-Meyer Roux



gamme plus complète. On peut douter que l'Union européenne ait pu arriver à un tel résultat avec ses règles de financement et ses règles d'attribution par appel d'offres pour la construction d'un programme. Ce succès dans les lanceurs est donc à mettre au crédit d'une coopération européenne distincte de l'Union européenne qui a des règles propres bien adaptées à son objectif.

Ce modèle de l'ESA pouvait-il s'appliquer à Galileo, système de positionnement satellitaire, ou Copernicus ? Non, ou très difficilement. Les données GPS, système concurrent de Galileo sont gratuites car financées par le budget de la défense américain. Les données environnementales de type Copernicus le sont généralement aussi. On voyait mal un pays s'engager sans retour sur investissement pour un objectif d'indépendance géopolitique de l'Europe. C'est donc l'Union européenne qui était seule capable d'en assurer le maintien et le développement opérationnel à long terme.

Dans les deux cas le fondement en est la volonté d'une Europe forte et indépendante, ceci d'autant que les programmes spatiaux

sont par essence des domaines duals, civils et militaires. Thierry Breton en charge de l'espace s'est efforcé de mettre en place un programme de connectivité spatiale sécurisée, appelé IRIS, similaire à celui développé par Elon Musk, utilisé par l'Ukraine pour ses communications militaires.

Ce programme a été approuvé en mars 2023.

Va-t-il être continué et développé par la nouvelle Commission ?

Une Europe forte et indépendante dans le domaine de l'espace dépend, mais ne repose donc pas uniquement sur l'Union européenne. C'est un équilibre optimal à trouver entre des entités inter-gouvernementales, ESA, Eumetsat mais aussi Eurocontrol. . . l'industrie souvent constituée de poids lourds nationaux, et bien sûr maintenant l'UE.

Le recul ou la stagnation des uns peut être compensée ou non par les autres. La dernière période a vu une forte contribution de l'UE et des succès européens dans le domaine de l'espace, espérons que cela se poursuive. ■

Qui veut gagner 1 000 euros ... à Strasbourg ?

par Francis Gutmann

Chers amis, Bonjour !

Comment faire, quelques mois avant les élections européennes du 9 juin 2024, pour parler d'Europe et de l'Union européenne sur les ondes de France Inter, sans disposer d'un budget de communication important ? La cible visée a été l'émission la plus ancienne et la plus populaire de cette antenne : le Jeu des 1 000 euros.

Les règles du jeu

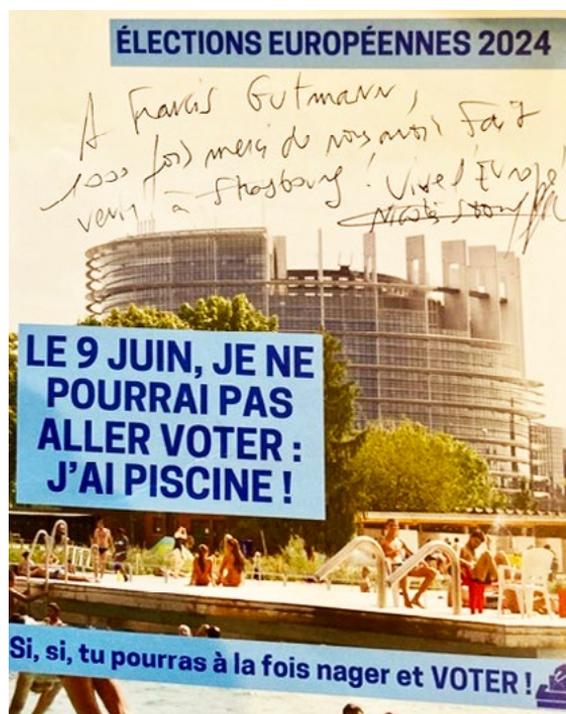
Ce jeu radiophonique existe depuis 65 ans sur l'antenne de France Inter, chaîne publique et première radio de France. Chaque semaine, le jeu est diffusé (en différé) depuis un village ou une ville de France qui en a fait la demande aux organisateurs du jeu. Aucun budget n'est engagé par France Inter, si ce n'est le salaire et les frais de déplacement de son personnel. Ce sont les villes et villages demandeurs qui en assurent tous les coûts : mise à disposition d'une grande salle et publicité. Le jeu est diffusé sur France Inter à une heure de grande écoute, du lundi au vendredi, de 12h45 à 13h00, et son audience est de 1,6 million d'auditeurs par jour, ce qui en fait l'émission radiophonique la plus populaire de France. Sur les 5 émissions de la semaine, quatre font jouer des adultes et celle du mercredi est un "Spécial Jeunes".

Faire venir le jeu à Strasbourg

L'objectif de faire venir le Jeu à Strasbourg au début de 2024 était de sensibiliser les citoyens à l'enjeu de ces élections européennes de 2024, de faire connaître le Parlement européen et l'Union européenne aux auditeurs de France Inter et d'inciter les jeunes, qui ne l'étaient pas automatiquement, à s'inscrire sur les listes électorales avant la fin du mois d'avril 2024 afin de pouvoir aller voter le 9 juin.

Six mois de préparation

Dès le mois d'octobre 2023, en tant que "fan" du Jeu, j'ai engagé les démarches auprès du réalisateur de l'émission, Yann Pailleret, afin d'obtenir un accord de son animateur, Nicolas Stoufflet et des responsables de l'antenne sur le principe de faire un enregistrement d'une journée à Strasbourg sur le thème de l'Europe, avec un accent particulier sur le Parlement européen et les futures élections européennes de juin 2024. Une fois cet accord obtenu, il fallut trouver une grande salle située au centre de Strasbourg, gratuite et d'une capacité d'au moins 500 places. Grâce à mes contacts avec le directeur du Centre d'information Europe Direct de Strasbourg, mon collègue Éric Braun et avec Christelle Hamm, responsable de la communication européenne de la Mairie de Strasbourg, la ville a mis à notre disposition une salle répondant à tous ces critères. Cette solution a permis de recevoir quelque 800 personnes en tout.





L'intérêt, sur le plan de la communication, réside avant tout dans l'introduction que l'animateur, Nicolas Stoufflet, effectue chaque jour durant environ 2 minutes sur la ville où l'émission est enregistrée : histoire, géographie, économie, principaux atouts touristiques. Ainsi, à cinq reprises, l'animateur a évoqué l'histoire européenne à Strasbourg. Tout d'abord, le discours de Winston Churchill en 1949, promouvant la création du Conseil de l'Europe, puis celle de l'Assemblée parlementaire européenne, prélude à l'apparition d'un véritable Parlement européen en 1979, les deux institutions majeures de la présence européenne à Strasbourg. Avant d'être rejointes par la Cour européenne des droits de l'homme. À noter toutefois que le Strasbourgeois moyen confond allègrement toutes ces institutions. Habiter l'Alsace ne garantit pas à coup sûr de devenir un expert en matière européenne !

Un grand succès de foule

L'enregistrement des cinq émissions strasbourgeoises du jeu a eu lieu mercredi 27 mars 2024, dans la Salle de la Bourse, de 17h à 19h30, devant un public connaisseur et enthousiaste. Seule l'émission du Spécial Jeunes a été entièrement consacrée aux questions sur l'Europe. Les deux candidats, une jeune fille et un jeune homme, ont répondu avec brio aux questions émanant des auditeurs et tirées au sort. Parmi celles-ci : comment s'appelle le traité qui a donné naissance à la Communauté économique européenne

(le traité de Rome) ? Par quel terme a été désignée la sortie du Royaume-Uni de l'UE (le Brexit) ? Quel est le numéro européen que l'on peut appeler en cas d'urgence lors d'un séjour à l'étranger (le 112) ? Qui est la première présidente élue du Parlement européen (Simone Veil) ? Quelle est la première capitale par ordre alphabétique d'un pays de l'UE ? Les deux jeunes ont trouvé la bonne réponse, à savoir Amsterdam, qui est la capitale des Pays-Bas et non La Haye, comme je le croyais ! Bravo à ces deux jeunes candidats pour leur parcours sans faute.

Des bénéfices certains en termes de visibilité pour l'UE

Les bénéfices d'une telle publicité pour Strasbourg et le Parlement européen ont été très importants, compte-tenu du caractère populaire de l'émission, très suivie par les familles en France, avec une audience de plus d'1,6 million d'auditeurs chaque jour pendant une semaine. De plus, cette opération a été rendue possible grâce à une étroite coopération entre plusieurs acteurs : le Centre d'information Europe Direct, le conférencier TED (Team Europe Direct - Francis Gutmann), la Ville de Strasbourg, le Parlement européen et France Inter.

N'hésitez pas à envoyer des questions (plus européennes) à Nicolas Stoufflet et à Yann Pailleret sur le site Internet du Jeu des 1 000 euros.

Et à demain, si vous le voulez bien ! ■

Mon Château pour un Canal

par Jacques Vonthron



"Mon Château pour un Canal" ... aurait pu dire Pierre-Paul Riquet, comme Richard III deux siècles avant, lorsqu'il mourut en 1680, quelques mois avant l'inauguration de son Canal du Midi, long de 240 kilomètres de Toulouse à Sète, avec 77 écluses. Riquet avait investi toute sa fortune dans ce projet colossal, mobilisant 12 000 ouvriers bien payés sur 14 ans, une période très courte pour l'époque. C'est ainsi que je commence à raconter l'histoire de ce visionnaire aux visiteurs du Domaine, où je suis bénévole ainsi que guide costumé.

Lors de notre assemblée générale AIACE en 2021 à Toulouse, André Authier, un passionné du Canal du Midi, dont l'eau du paisible canal arboré coule dans les veines, nous a transportés avec l'histoire fascinante de Pierre-Paul Riquet, surnommé le "Moïse du Languedoc". Le petit village de Bonrepos-Riquet, où Riquet s'était établi au XVII^e siècle, abrite encore son château. Le Maire nous a expliqué comment les habitants se sont endettés pour acheter ce domaine en 2007. Classé Monument Historique,

avec la renommée qui va de pair mais aussi les contraintes pour les remises en état nécessaires, le château souffrait d'un long abandon, et, une association dynamique (200 membres) s'attache aujourd'hui à le mettre en valeur.

Le Domaine de Bonrepos-Riquet est géré par l'Association SAUVEGARDE et VALORISATION du Domaine de Bonrepos-Riquet. Le Domaine est composé d'un patrimoine bâti riche de grands ensembles – le château, l'orangerie, les communs – et de monuments de jardins, que sont la grotte de rocaille et la glacière. Autour du château, se déploient cours, terrasses et allées qui rappellent avec nostalgie ce que furent les jardins historiques créés avec goût et soin par la famille Riquet pour l'embellissement du site. De plus ce domaine conserve des vestiges uniques : les bassins d'essai de Riquet (en cours de réfection) utilisés pour prouver la faisabilité de son projet à l'Archevêque de Toulouse.

Chaque année, 4 000 à 5 000 visiteurs viennent découvrir cette histoire incroyable.

Les bénévoles (environ la moitié des membres) s'acharnent à sauvegarder et à restaurer ce lieu, un joyau du patrimoine, sous l'œil de l'Architecte des Monuments Historiques.

Mais notre ambition dépasse la simple préservation. Nous souhaitons inscrire Bonrepos-Riquet comme un haut lieu culturel en Occitanie grâce à un événement annuel, un son et lumière en mappage vidéo dès juin 2025. Ce spectacle retracera l'histoire du Canal du Midi, de la famille Riquet et du rôle central du domaine. Une première édition en 2023, sur deux soirées, a



déjà attiré 4 000 spectateurs. Nous voulons faire de cet événement un rendez-vous incontournable pour la région, ancré dans notre mémoire collective.

L'idée géniale de Pierre-Paul Riquet

Né en 1609 à Béziers, Riquet entre dans l'administration royale de la Gabelle en 1630.

Il épouse Catherine de Milhau en 1637, et ensemble, ils ont sept enfants, dont Jean-Mathias, qui succédera à son père. Au cours de sa carrière "à la ferme des Gabelles du Languedoc", ses affectations successives le conduisent à chevaucher dans la Montagne Noire.

Entre 1515 et 1650 on dénombre une dizaine de projets de "Canal des 2 Mers" (entre autres ceux de Henri IV et de Richelieu), mais toutes ces études pour conduire l'eau des Pyrénées jusqu'à Naurouze (point central du canal, à la ligne de partage des eaux entre la Méditerranée et l'Atlantique) se sont heurtées à un problème insurmontable : il faudrait aller la chercher trop haut, trop loin dans la Garonne ou l'Ariège.

Riquet, visionnaire, trouve la solution. Il s'établit enfin en région toulousaine où il achète le domaine de Bonrepos dès 1651 et commence à s'intéresser aux projets de "Canal des 2 Mers", qui tentaient de relier l'Atlantique à la Méditerranée.

Le génie de Riquet (ni architecte, ni hydrologue, ni géomètre, ...) réside dans l'idée originale et

novatrice qu'il présente à Colbert dans sa lettre rédigée depuis son Château de Bonrepos le 15 novembre 1662 : puisque Naurouze ne peut être alimenté par les Pyrénées, lui trouve une autre solution en cherchant l'eau non pas au Sud, mais au Nord, dans la Montagne Noire et en la conduisant tout près, sur la ligne de partage des eaux. Il connaît bien la région et imagine une rigole de collecte (dite de la Montagne) qui capte un peu de chacun des 4 ruisseaux rencontrés ; puis la rigole d'acheminement (dite de la Plaine) conduit ces eaux au point de partage, par pente naturelle, pour la distribuer sur les 2 versants atlantique et méditerranéen. Tout le génie de Riquet est dans cette trouvaille !...

Le 9 novembre 1665, Riquet prouve le succès de son idée en conduisant un filet d'eau à Naurouze.

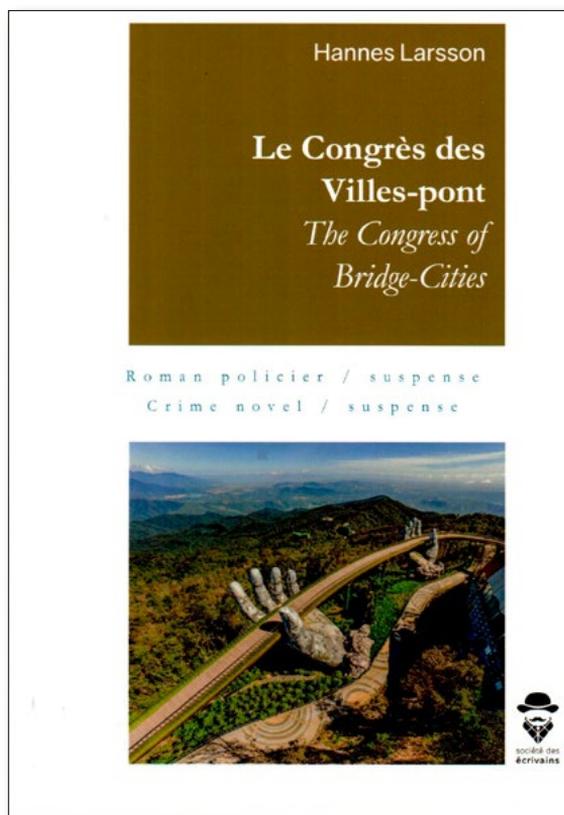
Cela marque le début des travaux du "Canal Royal de Languedoc", qu'il supervise jusqu'à sa mort en 1680. Bien que Riquet n'ait pas vécu assez longtemps pour voir l'inauguration du canal, son œuvre a laissé une empreinte indélébile dans l'histoire de l'Occitanie.

Aujourd'hui, une stèle en son honneur se dresse dans la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, en hommage à l'homme, à ce gabelou qui a réalisé l'un des projets d'ingénierie les plus ambitieux de son époque et a donné à l'Occitanie son Canal du Midi. ■



Murder in Pont-à-Mousson

par Hannes Larsson



Hannes Larsson, notre collègue retraité depuis 1991, nous adresse ce billet depuis Valence (Drôme).

En 2005, je me suis intéressé à l'espéranto. Déjà polyglotte, cette langue a été une véritable révélation : on l'apprend dix fois plus vite que l'anglais, l'allemand ou le français. Contrairement aux idées reçues, l'espéranto n'est pas une

langue inférieure, mais bien plus précise que certaines langues diplomatiques. Je défends cette langue avec passion. Le coût de la domination de l'anglais pour les contribuables européens atteint 40 milliards d'Euros par an, et cela après le Brexit ! (Montant actualisé basé sur l'étude du prof. F. Grin de l'Université de Genève.)

En 2023 j'ai publié mon roman policier bilingue "Congrès des Villes-pont / Congress of the Bridge-cities" aux éditions de la Société des écrivains (SDE)...

L'espéranto y joue un rôle clé. Le livre contient la conférence fictive de James Anglesea, professeur de linguistique à Cambridge, intitulée "Espéranto, la langue universelle". Lors du congrès, un professeur de robotique est retrouvé assassiné, et le héros, un agent de sécurité méridional, résout l'enquête. Le programme du congrès contenait des conférences et des soirées divertissantes où étaient présentés des sketches. Ce roman invite le lecteur à réfléchir sur le rôle des langues.

J'ai annulé le contrat avec SDE, incompétente pour la diffusion mondiale. J'ai trouvé une grande maison d'édition à Cambridge qui s'appelle Pegasus ; elle distribue dans 33 pays ; ils ont accepté de publier mon livre en anglais qui s'appelle maintenant "Murder in Pont-à-Mousson". Le livre sortira en 2025, plus tard on envisage des traductions dans d'autres langues dont l'esperanto ; je vous tiendrai informés. ■

Hannes Larsson : lhlarsson4@gmail.com

L'ABC de l'assurance maladie (RCAM)

par Michèle Thozet

C'était l'idée de Dominique Deshayes, présidente de l'AIACE internationale, de mettre les procédures du Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) à la portée de tous, notamment les conjoints et enfants de nos collègues, qui ne les connaissent pas ou peu.

Cette idée s'est réalisée : L'ABC de l'assurance maladie est un guide pratique, rédigé de manière claire et précise, qui vous permettra de voyager facilement dans le dédale de ces procédures souvent complexes.

Vous ne vous souvenez pas du montant du remboursement de vos lunettes ? Vous devez aller chez le dentiste et vous vous demandez quel formulaire utiliser ? En quelques phrases faciles à lire, vous avez la réponse.

Ce document est à votre disposition sur le site de l'AIACE internationale, sous l'onglet "services", sans Login ni mot de passe. Il renvoie aux formulaires

et documents publiés sur ce site, via des hyperliens <https://aiace-europa.eu/fr/services/an-abc-guide-to-sickness-insurance/>.

Nous avons prévu de le traduire dans toutes les langues. Pour le moment il est disponible en français et en italien. Les versions anglaise et allemande sont en cours. Il sera mis à jour régulièrement.

Cet "essentiel" du RCAM sera commun à toutes les sections de l'AIACE. Mais il leur reviendra de placer sur leurs sites respectifs les informations nationales pertinentes comme les assurances complémentaires ou les services sociaux. Par exemple, sur le site de l'AIACE France, vous pouvez accéder au document sur les services aux personnes âgées.

Nous pensons que ce guide, destiné au départ aux proches de nos collègues, sera finalement utile à tous les pensionnés.

Ernest LAVISSE

ou le culte des frontières

par Philippe Tabary

Son nom est encore dans la mémoire de tous les écoliers de jadis, aujourd'hui sexagénaires ou plus : Ernest Lavisce fut en effet l'un des pères de la Communale et, surtout, l'auteur de plusieurs dizaines de manuels d'histoire génériquement connus sous le nom de "petits Lavisce", mais aussi de morale ou de pédagogie à destination des maîtres et plus encore des élèves au moment où l'enseignement primaire, laïque et, surtout, obligatoire, prend son envol en France, avec des effectifs représentant bientôt 90% des classes d'âge considérées. Les lois de Jules Ferry étaient passées par là et bientôt, le pays se hérissa en effet de "maisons d'école", symbole patent de la présence et de l'action de la République dans les campagnes, avec alors 80% de la population profondément attachée à la monarchie ou à sa variante bonapartiste.

Bonapartiste, notre homme le fut dès ses débuts dans la vie active : natif du Nouvion en Thiérache, boursier, lycéen brillant, malgré un redoublement en 4^e, puis universitaire au parcours remarquable, il est repéré et recruté

par Victor Duruy, un autre grand nom de l'histoire de l'école, comme précepteur du Prince Imperial. Dès lors bonapartiste convaincu (même longtemps après l'abdication de Napoléon III, il maintiendra des liens avec sa veuve et avec le prince Napoléon, en exil à ... Bruxelles !), il est dévasté par la défaite brutale de 1870 et la chute du Souverain. Pour comprendre les raisons de la force de l'adversaire, il part... en Prusse, y prépare ses deux thèses, revient ensuite à la Sorbonne, où il gravit rapidement les échelons, jusqu'à être titulaire de chaire puis directeur de l'Ecole Normale Supérieure, dont il était un des plus brillants anciens.

Devenu l'un des grands noms de la politique scolaire, alors base de l'affermissement de la République dans les esprits (les Républicains ne sont véritablement maîtres du pouvoir qu'à partir de 1879, avec la démission de Mac Mahon), il choisit de ferrailer sur le terrain livresque et se lance dans la conception des manuels scolaires qui le feront passer à la postérité. Entouré d'une équipe de normaliens, qu'il contrôle étroitement, il rédige

personnellement ou relit et adapte si besoin, Ernest Lavisce se lance dans la rédaction d'une histoire de la France en 27 volumes, complétée ensuite par une histoire de la France contemporaine. Ses ouvrages, utilisés jusqu'au début des années 1960, sont fortement marqués par un conservatisme étroit, une recherche de l'unité nationale et un culte exacerbé des frontières : sa commune natale (où sera inauguré pour le centenaire de sa mort le buste illustrant le présent article) n'est qu'à 30km des limites du pays !

De fait, toute sa pédagogie est subtilement orientée vers le militarisme ambiant : ce sera l'époque des bataillons scolaires, tristement éloquentes, et d'un ouvrage de référence de son frère Emile, le général, intitulé "Tu seras soldat ! Hors la patrie, rien au monde qui soit digne d'intérêt." Il y a urgence à célébrer l'union nationale, en mobilisant les esprits contre la Prusse, devenue l'Allemagne en 1871. Dès lors, carte de France en tête, qui trône dans les classes, avec à droite la tache mauve de l'Alsace et de la Moselle, ce pédagogue hors



une histoire nationale remontant à un bien incertain Ambiorix dont le square du même nom évoquera quelques souvenirs à certains d'entre nous.

Adulé parce que son esprit cocardier répondait aux attentes d'une opinion publique traumatisée par la défaite et d'une classe politique en quête de croisades à prêcher et de troupes à mobiliser, il aura été l'un des grands inspireurs de l'esprit cocardier qui triompha en 1914 et se noya dans le sang, de part et d'autre du Rhin. Anti-Jean Monnet avant la lettre, il démontrera malgré lui l'absurdité, voire la criminalité, d'un nationalisme poussé à l'extrême, et d'une philosophie de l'Histoire basée sur le culte des frontières. Avant que, dans un insuccès relatif, Aristide Briand, bien relayé outre-Rhin par Gustav Stresemann au point que tous deux furent distingués ensemble par le Prix Nobel de la Paix en 1926 (Lavisse étant décédé en 1922) comme pionniers de la réconciliation franco-allemande, ne parlent de lever les frontières plutôt que de les glorifier. La suite nous est connue ! ■

pair, Académicien français à partir de 1892, ne cessera de plaider la mission évangélisatrice de la patrie, jusque dans les colonies fraîchement conquises. Et son regard ne cessera de se porter vers Strasbourg et le Rhin.

Son œuvre, riche de plusieurs dizaines d'ouvrages, est pour les historiens un régal : aujourd'hui critiquable et critiquée, elle reste

dans la droite ligne de Michelet et du positivisme. Il faut du reste se souvenir que dans le même temps les historiens prussiens s'en donnaient à cœur joie pour exalter dans le même sens Kaiser et Saint Empire Romain Germanique dont Guillaume Ier serait le continuateur et le rénovateur. C'est aussi l'époque où, dans une Belgique qui nous est chère, Henri Pirenne s'évertue à créer

Libre cube à Bordeaux, André Lhote

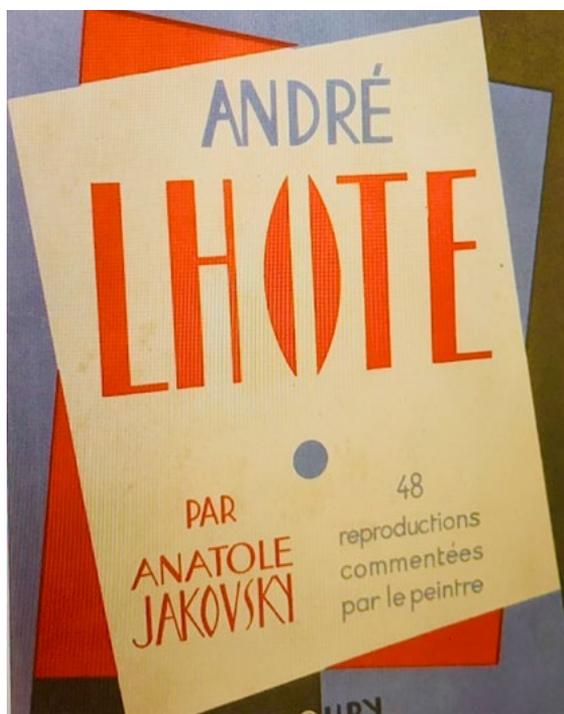
par Ambroise Perrin

Nous poursuivons cet amusement qui consiste à déceler chez des écrivains ou des artistes, dans des lieux traversés par l'AIACE-France, leur part de qualité européenne. Le jeu consiste à dépasser les évidences et à étonner les lecteurs par un regard insolite.

Et ce sera Bordeaux ! C'est en vain, de Bordeaux, qu'à toutes autres belles cités accueillantes, l'on imposera des évidences, Montaigne, Montesquieu et Mauriac. Provoquons : un cube, s'il est né à Bordeaux, est-il européen ? Non-sens ? Oui, tous les cubes sont européens ! Mais les boules aussi, puisque les rondeurs sont souvent signes de solidarité, l'apanage de l'Europe. C'est à Bordeaux que se replia, le dos rond, le gouvernement, lorsqu'en 1870 les Allemands arrivèrent aux portes de Paris. Explicitons : c'est à Bordeaux que naquit le cube dans un rectangle, lorsqu'en 1910 André Lhote prit ses pinceaux pour moderniser la peinture.

Il est né à Bordeaux le 5 juillet 1885 et le récit de sa vie le qualifie de peintre, graveur, illustrateur et théoricien de l'art. André Lhote débuta par des cours de sculpture décorative à l'école des beaux-arts, au couvent des bénédictins de l'église Sainte-Croix. Sa première toile cubiste, un paysage, date de 1912. Très vite, il a le goût de l'enseignement, il organise des stages pour des étudiants et croise Marc Chagall, Jean Grenier et Willy Ronis. En 1957, il exécute les peintures murales de la Faculté de médecine de Bordeaux. Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages, des biographies de peintres, des traités, des critiques comme Peinture d'abord et La peinture libérée.

Quand sous l'occupation allemande, le cubisme défendu par André Lhote est considéré comme "une activité de fous et de dégénérés" et que l'on affirme que "la santé de l'artiste se mesure au robuste réalisme de son pinceau", le peintre va s'adresser à tous ceux qui, en Europe, souffrent de la terreur nazie : "les peintres nouveaux disent leur haine de la violence et leur mépris pour les geôles spirituelles, acte d'amour pour tout ce qui fait la beauté de la vie : la lumière ennemie des prisons, la couleur que fuient les tyrans moroses, la liberté d'esprit qui permet





d'assigner aux valeurs plastiques une autre hiérarchie que celle fixée par les conventions conformistes". Il publia ce manifeste le 16 septembre 1944 dans les *Lettres françaises*.

La peinture libérée fut d'abord celle de la Libération. André Lhote se qualifia, en s'adressant à tous les artistes européens et américains, d'artiste tourmenté, à l'image écrivit-il, de Flaubert et Mallarmé. Il s'interrogeait sur la notion de "liberté sans limite qui favorise, naturellement, la conquête d'intuitions et d'éclairs très précieux, mais en supprime la coordination sensible."

Le natif de Bordeaux se déclara "peintre heureux, s'opposant au romancier amer et aux politiciens chargés de soucis". Son travail de théoricien fut partagé dans les écoles des beaux-arts de toutes les grandes institutions européennes avec des chapitres forts explicites, le monde féérique de la plastique pure ou rêveries sur une dictature de la qualité.

Cet insoumis, que ses parents imaginaient ébéniste, devint un professeur courtisé, jouissant d'une véritable popularité internationale.

Sa correspondance est d'une richesse pleine de secrets sur le langage plastique et l'écriture sur la peinture. André Lhote échangea quelque 600 lettres avec Jean Paulhan, l'écrivain critique littéraire, rédacteur en chef de la prestigieuse NRF.

André Lhote, artiste pédagogue bordelais, qui ne se privait pas d'abhorrer les esprits bien-pensants des bourgeois de sa ville natale, cultiva un anticonformisme qu'il sut transmettre à ses élèves ; on en dénombre plus de 60, dont certains sont d'une belle renommée, Henri Cartier-Bresson, William Klein, Willy Guggenheim, Tamara de Lempicka, Nicolas Poliakoff, ou Serge Gainsbourg qui brûla toutes ses toiles pour aller ailleurs, et chanter.

Le visiteur ira avec bonheur au musée des beaux-arts à Bordeaux, qui propose une dizaine d'œuvres de Jean Lhote, comme le portrait de Mademoiselle Herring, ou le Marin à l'accordéon. ■

A voir à Bordeaux au Musée des beaux-arts :

- > Le Port de Bordeaux ou le Bordeaux de ma jeunesse, 1918
- > Pins à Arcachon, 1948
- > La Porteuse de panier ou l'Arcachonnaise, 1905-1906,
- > Autoportrait, 1930
- > Portrait de Mademoiselle Hering, 1920
- > Bacchante, 1912
- > Marin à l'accordéon, 1920-1925

La partie immergée de l'iceberg

par Stefano Mattei et Andreea Danulescu



Stefano Mattei



Elena Suarez Cueto & Frédérique Guiot : les graphistes



Eric Camby :
un responsable de
production, aussi
disponible que
professionnel



Sans les équipes de production et d'expédition, vous n'auriez pas ce numéro 49 entre les mains

Alban Zekoli
Marian Chirila
Pietro Colucci
Jorge Salva
Marcel



Christian Van der Plasken
Vincenzo Annicchiarico
Timothée Stans
Murat Desovali
Andrew Mochnacz
Dimitri Van Landuyt
Daniele Scarantino
Christophe Giordano
Andrea Virzi

Andreea Danulescu
coordinatrice hors-pair



À l'invitation du comité de rédaction, j'ai été convié à rendre hommage à mes collègues encore en activité, qui œuvrent tout au long de l'année pour permettre la création, l'impression et l'expédition des publications vers les pensionnés de chaque section.

Aujourd'hui, nos services doivent faire face à des défis complexes pour assurer la continuité de nos missions. Les contraintes nous obligent à rationaliser les dépenses et à réduire notre impact environnemental.

Les activités d'impression laissent progressivement place à des outils de publication numérique : lettres d'information digitales, vidéos et

podcasts. Pour ces produits également, nos services vous accompagneront de manière créative dans cet effort constant visant à garantir le lien qui nous unit.

Assurer la pérennité de ce lien, au-delà des périodes d'activité, reste très important, car nos institutions œuvrent bien sûr pour construire l'Europe, mais l'Europe, c'est nous.

Parfois, le départ en pension se traduit par un certain isolement. Chacun retourne à sa vie en oubliant parfois certaines personnes qui ont compté pour nous, parfois plus que notre propre famille. Chacune de ces publications entretient la mémoire et renforce ce lien et nous sommes fiers de participer à cet effort.

Je tiens également à souligner l'excellent travail de coordination administrative réalisé par Andreea Danulescu et son équipe des ressources humaines.

Tout au long de l'année, elles assurent avec efficacité la gestion des tâches administratives liées à la publication des magazines d'information destinés aux pensionnés. Leur engagement et leur rigueur permettent de maintenir une organisation fluide et une communication continue avec nos lecteurs. Sans cette coordination, il serait difficile de garantir la régularité et la qualité des publications, qui jouent un rôle essentiel pour maintenir ce lien précieux avec nos pensionnés. ■

Nouveaux horaires du secrétariat !

L'accueil téléphonique sera désormais ouvert tous les matins de 9 heures à 13 heures du lundi au vendredi. Un suivi des messages en dehors des heures de permanence est assuré par les bénévoles de l'association. Les urgences sont traitées en priorité.

Rôles et fonctions du secrétariat :

- Aide pour les demandes de prises en charge urgentes (hospitalisations en cours). Le suivi ultérieur est assuré par les délégués régionaux ;
- Suivi des demandes d'informations (RCAM, fiscalité et tous domaines liés à notre statut de retraités des institutions européennes . . .) ;
- Suivi des déclarations de décès (information de la Commission, du délégué régional et contacts avec les proches) ;
- Relais avec l'AIACE internationale, le Mouvement Européen Français (MEF) ;
- Suivi de la gestion des données des adhérents : changements d'adresse (retour de courrier), de comptes bancaires et suivi des appels de cotisation ;

- Suivi des demandes¹ de cartes d'adhérents pour ceux qui n'en ont pas encore fait la demande et pour les nouveaux adhérents ;
- Transmission au Help Desk informatique des problèmes de connexion à EU Login (RCAM, Sysper, etc) ;
- Diffusion des informations importantes par e-mailing à tous les adhérents.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone, par e-mail ou courrier postal. Le secrétariat transmettra votre demande aux différentes personnes habilitées à vous répondre. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées (y compris téléphoniques) !

Coordonnées du secrétariat :

Représentation de la Commission européenne
AIACE-France
52, rue de la Victoire 75009 -PARIS
Tél : 07 67 61 44 43 (+33767614443)
E-mail aiace.france@wanadoo.fr
Site Internet www.aiace-fr.eu



1 Il est prévu d'éditer de nouvelles cartes pour tous les 1500 adhérents début 2025. Certaines informations importantes sont en cours de modification.

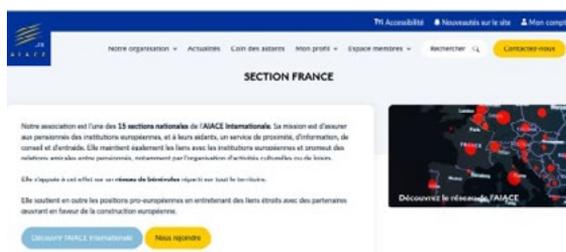
Modernisation du site Web de l'AIACE France *Par Serge Lebel et Jean-Pierre Pétilion*

Le Comité de l'AIACE-France a entamé, en 2023, une réflexion sur la rénovation de notre site web. Pour l'AIACE France, ce site web est un outil important de communication : il doit créer du lien social et fournir un service d'information pertinente à nos adhérents et bénévoles, mais aussi aux aidants, et à nos futurs adhérents. Sa refonte devenait nécessaire : un nouveau "look-and-feel", une organisation informationnelle plus intuitive, des contenus plus complets et des messages de communication mieux alignés sur nos valeurs et missions, mais aussi, pour les webmasters, des outils bureautiques plus évolués pour la mise à jour des contenus et le pilotage du site.

Le Comité a alors formé un groupe projet composé de 5 bénévoles ou délégués, dit Groupe Web. Ce Groupe Web a été chargé d'une réflexion globale sur le rôle et les services que l'outil site web doit fournir en termes de communication et d'information de l'AIACE France. Après un appel à manifestation d'intérêt, le Groupe Web a analysé les offres de services reçues. Lors de sa réunion à Rennes en novembre 2023, c'est la société informatique Webu de Grenoble qui a été sélectionnée par le Comité.

Le site sera donc modernisé et les cinq collègues du Groupe Web travaillent maintenant à la restructuration, la réécriture et la mise à jour des pages du site web. Une fois le nouveau site web en production, ce Groupe Web en assurera aussi la fonction de webmaster.

Vous trouverez ci-dessous une capture d'écran de la page d'accueil du futur nouveau site. Comme ce site est en cours de développement, son aspect final pourra, bien entendu, être sensiblement différent de cette capture d'écran. ■



Tous solidaires en 2025!



@ Steve.Laurens



© European Union



© European Union

Rendez-vous à Strasbourg
pour notre prochaine Assemblée Générale
dans les premiers jours de juin 2025 !